

# Catalogue des bénéficiaires du CNAS 2025



# Vos contacts

## Votre correspondant: votre interlocuteur privilégié!

Il vous informe et vous conseille sur les prestations, l'évolution de l'offre et l'actualité du CNAS.

Si vous avez besoin d'aide, et en toute confidentialité, il vous accompagne dans vos demandes de prestations, et assure le suivi de vos dossiers.



## Votre antenne régionale

### Nord-Est

E-mail: [ne@cnas.fr](mailto:ne@cnas.fr)

Tél.: 03 21 01 75 00

### Ouest

E-mail: [ouest@cnas.fr](mailto:ouest@cnas.fr)

Tél.: 02 43 59 24 30

### Île-de-France

#### Outre-mer

E-mail: [idf@cnas.fr](mailto:idf@cnas.fr)

E-mail: [outre-mer@cnas.fr](mailto:outre-mer@cnas.fr)

Tél.: 01 30 48 71 00

### Centre

E-mail: [centre@cnas.fr](mailto:centre@cnas.fr)

Tél.: 04 70 90 69 10

### Est

E-mail: [est@cnas.fr](mailto:est@cnas.fr)

Tél.: 03 90 40 72 00

### Sud-Ouest

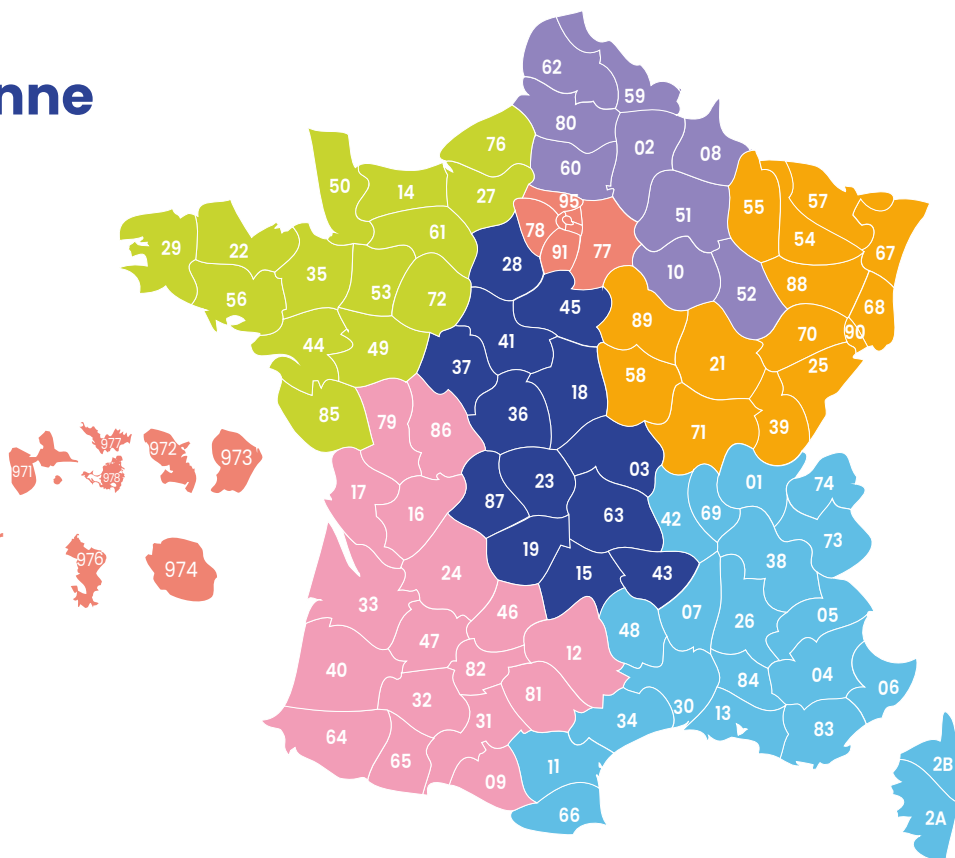
E-mail: [so@cnas.fr](mailto:so@cnas.fr)

Tél.: 05 56 16 06 05

### Sud-Est

E-mail: [se@cnas.fr](mailto:se@cnas.fr)

Tél.: 04 66 04 29 29



## Accueil téléphonique

lundi - mardi - mercredi: de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

jeudi: de 9h à 11h et de 13h30 à 17h

vendredi: de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h

**Avant d'appeler, merci de vous munir  
de votre numéro de bénéficiaire CNAS.**

# Édito

Grâce à vos élus, vous êtes désormais plus de 960 000 agents et salariés territoriaux à bénéficier, avec votre famille, du meilleur de l'action sociale pour votre quotidien, vos loisirs, vos vacances et, au besoin, vos coups durs. Et, d'après l'enquête de satisfaction menée en 2024, vous êtes **88 % à plébisciter la variété de notre offre**.

Les prestations d'action sociale étant majoritairement considérées par l'Administration comme **complément de revenu**, certaines de nos aides sont soumises à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Ainsi, à partir de janvier 2025, le CNAS prélèvera à la source l'éventuel impôt dû par les bénéficiaires sur les prestations assujetties, pour le reverser ensuite à l'administration fiscale.

Fidèle à nos valeurs de solidarité, notre conseil d'administration a pris des dispositions – à découvrir page 6 – pour en limiter l'impact financier. Certaines prestations ont notamment été **revalorisées à hauteur de 10 %**.

Être à vos côtés, contribuer à une vie plus harmonieuse, voilà notre ambition.

Je vous souhaite une année 2025 la plus belle possible pour vous et votre famille !



## René Régnauld

Président du CNAS  
Sénateur honoraire  
Maire honoraire de  
St-Samson-sur-Rance (22)

CNAS – siège social : 3 rue Gustave Eiffel – CS 30406 – 78284 Guyancourt Cedex  
Association loi 1901 déclarée sous le numéro W784000458 à la préfecture des Yvelines  
(J.O. du 5 août 1967). SIRET 309 954 956 000 61. Imprimé en 960 400 exemplaires  
en 2024 par esPRINT – 14 Rue de la Pépinière – 75008 Paris.

Directeur de la publication : René Régnauld – Directrice de la rédaction : Catherine Froger. La diffusion de ce catalogue est réservée aux bénéficiaires du CNAS soit via distribution papier ou numérique, soit via l'intranet sécurisé de la structure adhérente. Ce catalogue n'est pas un document contractuel. Le CNAS ne pourra être tenu responsable d'éventuelles erreurs typographiques. Les prestations sont soumises à des critères d'attribution repris dans le Guide des prestations.  
Réalisation : Agence Bastille – Crédits photos : GettyImages (Maskot, Catherine Delahaye, Thurtell, Andres, The Good Brigade, MoMo Productions, SolStock, SDI Productions, Halfpoint Images), Istock: PeopleImages.

Document confidentiel, réservé aux bénéficiaires du CNAS.

# Sommaire

## Le CNAS à votre service ..... 4-7

### Votre quotidien

Toutes les prestations .....	8-9
Acheter un véhicule .....	10
Assurances .....	10
Louer un véhicule .....	11
Acheter un vélo .....	11
Ticket CESU .....	12
Abonnements magazines .....	12
Chèques et cartes-cadeaux .....	13

### Vos enfants

Toutes les prestations .....	14-15
------------------------------	-------

### Solidarité

Toutes les prestations .....	16-17
Écoute sociale .....	16

### Prêts

Tous les prêts .....	18-23
----------------------	-------

### Culture & loisirs

Forfait Sport .....	24
Carte pêche – Permis de chasse .....	24
Chèque Lire, Chèque Culture .....	25
Chèque Up Sport&Loisirs .....	25
Coffrets cadeaux .....	26
Billetterie internationale .....	26
Billetterie .....	27
Offres locales .....	28

### Vacances

Plan épargne Chèques-Vacances .....	29
Réservez vos vacances .....	30
Prestataires séjours et voyages .....	31-42
Programmes ANCV jeunes et seniors .....	42



Les conditions sont susceptibles de modifications en cours d'année. Consultez régulièrement [cnas.fr](https://cnas.fr) pour suivre l'actualité de l'offre.



# Sur cnas.fr, votre action sociale à 100 %

## Activez votre compte en ligne et profitez de toute l'offre du CNAS !

- Gérez vos informations personnelles: coordonnées bancaires, situation familiale...
- Demandez vos prestations
- Commandez auprès de nos prestataires
- Ouvrez votre plan épargne Chèques-Vacances
- Réservez vos vacances
- Accédez aux codes promo des offres locales
- Et beaucoup d'autres avantages à découvrir

## Une question ?

- Téléchargez le **Guide des prestations** depuis votre compte en ligne. Il détaille toutes les conditions d'attribution des prestations.



- Consultez la **rubrique Aide & Contact** en haut à droite du site.



Pour être informé(e) de tous les bons plans et promotions, abonnez-vous à notre page Facebook et notre newsletter CN@S Bénéficiaire (dans la rubrique Ressources utiles de votre compte en ligne)!



# Les essentiels à retenir

## Votre identifiant personnel CNAS

Composé de 7 chiffres et 1 lettre, il vous permet d'activer votre compte en ligne sur [cnas.fr](https://cnas.fr), demander vos prestations...

En complément, votre attestation de droits au CNAS est téléchargeable sur votre compte en ligne. Elle vous sera demandée pour accéder aux Offres locales (voir page 28).

## Sous quel délai demander une prestation ?

Les prestations peuvent être demandées jusqu'à 6 mois après la date de l'évènement (délai de forclusion).

Pour les prestations Rentrée scolaire et Noël des enfants, versées en chèques cadeaux, les dates de demande sont indiquées page 14.

## Qui sont mes ayants droit ?

Votre conjoint, concubin ou personne liée par un Pacs; vos enfants à charge et ceux de votre conjoint, concubin ou personne liée par un Pacs, vivant sous votre toit (cf. *Guide des prestations*).

## Quelle est ma tranche d'imposition ?

Le montant de certaines prestations varie en fonction de votre tranche d'imposition. Cette dernière est fixée par le montant de la ligne 14 figurant sur votre avis d'impôt 2024, intitulée « Impôt sur les revenus soumis au barème », avant décote.

Tranche d'imposition 1	<b>le montant de la ligne 14 est inférieur ou égal à 1000 €</b>
Tranche d'imposition 2	<b>le montant de la ligne 14 est compris entre 1001 et 1800 €</b>
Tranche d'imposition 3	<b>le montant de la ligne 14 est supérieur à 1800 €</b>

Les revenus du couple sont pris en compte.

Si vous ne fournissez pas votre avis d'impôt, le montant de la prestation correspondant à la tranche 3 sera automatiquement appliqué, sans régularisation possible.

## Comment demander une prestation ?

1

### Sur [cnas.fr](https://cnas.fr)

La solution la plus simple et la plus rapide !

2

### Par courrier

Envoyez le formulaire complété accompagné des pièces justificatives

pour les demandes de prestations à :

> **CNAS – TSA 70042 –  
27091 ÉVREUX CEDEX 9**

pour les demandes de prêts instruits par la BFM à :

> **BFM – Service instruction & décision  
des crédits 56-60 rue de la Glacière  
75013 PARIS**



Pour une gestion transparente des fonds publics, le CNAS procède à des contrôles sur le versement des prestations. Des sommes indûment versées peuvent ainsi être réclamées. En cas de fausse déclaration, le CNAS peut prononcer l'exclusion du bénéficiaire responsable.

# Des évolutions sur les prestations

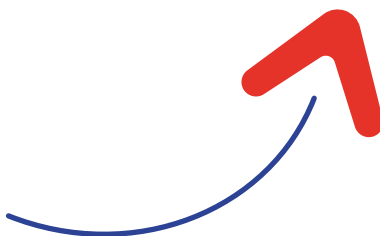
Certaines prestations sont considérées comme **compléments de revenus** et sont ainsi soumises à l'**impôt sur le revenu**.

**Afin de limiter l'impact financier pour ses bénéficiaires**, le conseil d'administration du CNAS a décidé :

- d'augmenter le montant de certaines prestations de 10 % ;
- de revoir les conditions d'attribution pour certaines d'entre elles.



Ces prestations sont signalées par ce pictogramme.



## Ce qui change en 2025

Les prestations identifiées par le pictogramme sont soumises à l'impôt sur le revenu, selon le taux de prélèvement à la source du bénéficiaire.

Ainsi, lorsque vous demanderez l'une de ces prestations, l'administration fiscale communiquera au CNAS votre taux de prélèvement à la source.

### > Si vous n'êtes pas imposable

Vous percevrez le montant de la prestation indiqué dans le catalogue.

### > Si vous êtes imposable

L'impôt dû sera déduit du montant de la prestation. Le montant final versé par le CNAS peut donc être différent de celui indiqué dans le catalogue.



*Pour toute question relative au prélèvement à la source, nous vous invitons à contacter votre centre des impôts.*

## De nouvelles informations à fournir

Lors d'une demande de prestation, le CNAS vous demandera des informations et justificatifs supplémentaires, nécessaires aux administrations sociales et fiscales.

Ces données seront à renseigner sur votre compte en ligne sur [cnas.fr](https://cnas.fr) ou via le formulaire papier.



# Zoom sur les prestations (hors partenariats)

Page

Montant

Âge maximum dans l'année civile

## Prestations sans condition de ressources

Ouvertes à tous les bénéficiaires

8	Mariage ou Pacs du bénéficiaire	253 €	
8	Permis de conduire bénéficiaire	165 €	
8	Déménagement pour mobilité professionnelle	220 € <sup>2</sup>	
8	Déménagement pour changement de situation familiale	220 € <sup>2</sup>	
8	Médaille du courage ou de la sécurité intérieure	110 €	
8	Rentrée scolaire du bénéficiaire	47 €	18 ans
		160 / 112 / 80 € <sup>1</sup>	26 ans
8	Médaille d'argent / de vermeil / d'or	170 / 185 / 245 €	
9	Aide à domicile	300 € <sup>2</sup>	
9	Départ à la retraite ou licenciement pour inaptitude physique	187 € (+ 10 € par année supp.)	
16	Catastrophe naturelle	600 € <sup>2</sup>	
16	Handicapé avec tierce personne	237 €	
16	Décès du bénéficiaire	1000 €	
16	Décès d'un enfant à charge-conjoint-ascendant	902 €	
24	Carte pêche	20 / 16 / 7 / 4 € <sup>2</sup>	
24	Permis de chasse	20 €	
24	Forfait Sport	35 ou 60 € <sup>2</sup>	

Ouvertes aux bénéficiaires avec enfant(s) à charge

14	Naissance, adoption, reconnaissance	242 €	18 ans pour adoption et reconnaissance
14	Naissance, adoption, reconnaissance multiple	325 € par enfant	18 ans pour adoption et reconnaissance
14	Garde jeune enfant	150 / 120 / 100 € <sup>1-2</sup>	3 ans
14	Noël des enfants	30 €	10 ans
14	Soutien à l'éveil culturel	30 € <sup>2</sup>	De 5 à 14 ans
14	Rentrée scolaire de 11 ans (ou entrant en 6 <sup>e</sup> ) à 18 ans	47 €	18 ans
14	Rentrée scolaire de 19 ans (ou entrant en études supérieures) à 26 ans	160 / 112 / 80 € <sup>1</sup>	26 ans
15	Accueil de loisirs	132 / 110 / 88 € <sup>1-2</sup>	12 ans (ou 25 ans si handicap)
15	Classe d'environnement	80 / 61 / 46 € <sup>1-2</sup>	18 ans (ou 25 ans si handicap)
15	Séjour linguistique	80 / 61 / 46 € <sup>1-2</sup>	de 10 à 18 ans (ou 25 ans si handicap)
15	Séjour vacances enfant et jeune	80 / 61 / 46 € <sup>1-2</sup>	18 ans (ou 25 ans si handicap)
15	Stage moniteur ou animateur	116 € <sup>2</sup>	25 ans
15	Stage BAFA	116 € <sup>2</sup>	25 ans
16	Garde jeune enfant handicapé	150 / 120 / 100 € <sup>1-2</sup>	6 ans
16	Enfant handicapé (taux d'incapacité compris entre 50 et 79 %)	253 €	25 ans
16	Enfant handicapé (taux d'incapacité ≥ 80 %)	660 €	

Ouvertes aux bénéficiaires retraités

9	Séjour vacances retraité	80 / 61 / 46 € <sup>1-2</sup>	
9	Hébergement permanent	132 €	

## Prestations soumises à condition de ressources

9	Séjour vacances sans enfant à charge	80 € <sup>2</sup>	
15	Permis de conduire (enfant à charge)	165 €	25 ans
17	Secours exceptionnel (sur étude du dossier)	610 € <sup>2</sup>	
17	Aide sociale logement (sur étude du dossier)	610 € <sup>2</sup>	
17	Aide précarité énergie (sur étude du dossier)	100 € <sup>2</sup>	

<sup>1</sup> modulés suivant la tranche d'imposition, 3<sup>e</sup> tranche dé plafonnée (voir page 5)  
<sup>2</sup> prestation versée dans la limite des frais engagés

prestation soumise à l'impôt sur le revenu (voir page 6)

## Mariage ou Pacs du bénéficiaire

→ 253 €



## Permis de conduire bénéficiaire

→ 165 €

- Permis voiture ou moto (>125 cm<sup>3</sup>).  
*Prestation réservée au bénéficiaire et versée une seule fois.*



## Déménagement pour mobilité professionnelle\*

→ 220 €

- Résidence principale: location d'un véhicule ou appel à des déménageurs professionnels à la suite d'un changement de la situation professionnelle du bénéficiaire.



## Déménagement pour changement de situation familiale\*

→ 220 €

- Résidence principale: location d'un véhicule ou appel à des déménageurs professionnels à la suite d'un changement de la composition du foyer.



## Médaille du courage ou de la sécurité intérieure

→ 110 €

- Médaille décernée par la préfecture ou le ministère de l'Intérieur.



## Rentrée scolaire du bénéficiaire

- Pour le bénéficiaire en contrat d'apprentissage ou d'alternance.

*Les conditions d'attribution et les montants sont identiques à ceux des prestations Enfants Rentrée scolaire 11-18 ans et 19-26 ans – Cf. page 14.*



## Médailles

### argent

→ 170 €



### vermeil

→ 185 €



### or

→ 245 €



- Médailles d'honneur régionales, départementales ou communales attribuées par la préfecture.

*Sapeurs-pompiers professionnels:*

- Médaille d'argent: 170 €
- Médaille d'or: 185 €
- Médaille grand or: 245 €

## PENSEZ-Y!

**Ticket CESU** p. 12

**Abonnements magazines**  
(rubrique Vie de famille) p. 12

**Chèques et cartes-cadeaux** p. 13

**Prêts Moments de vie - installation et jeune ménage** p. 21



## Aide à domicile\*

→ **300€** par an  
en une seule fois



- Pour raison médicale, recours aux services d'une aide familiale ou d'une aide à domicile dépendant d'un organisme agréé, d'une auxiliaire de vie ou d'un emploi direct pour des prestations de ménage ou de soins à la personne.

## Séjour vacances sans enfant à charge\*

→ **80€** par an  
en une seule fois

Soumis à condition de ressources



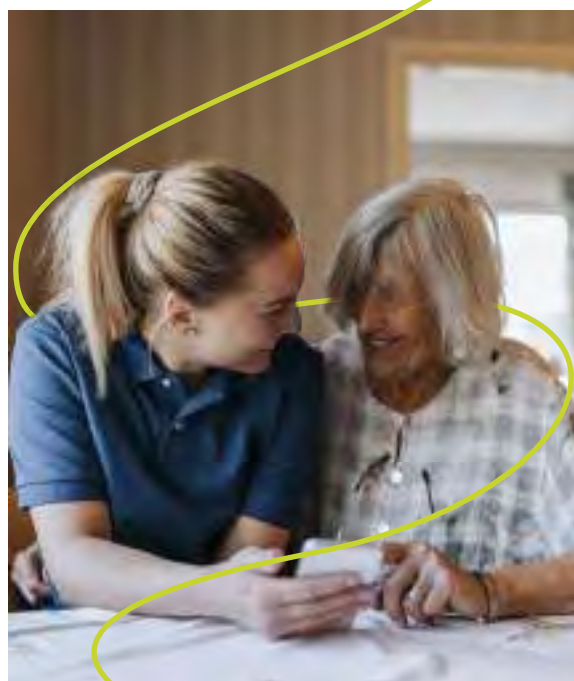
- Pour le bénéficiaire actif et en 1<sup>re</sup> tranche d'imposition.
- Séjour d'au moins 4 jours chez un professionnel du tourisme ou en location entre particuliers.

## Départ à la retraite ou licenciement pour inaptitude physique

→ **187€** minimum



- + 10€ par année supplémentaire au-delà de 5 ans.
- Justifier d'au moins 5 ans de service dans la fonction publique ou dans un organisme employeur éligible aux prestations du CNAS.



## Séjour vacances retraité\*

→ **46 à 80€** par an  
en une seule fois



- Pour le bénéficiaire retraité.
- Séjour d'au moins 4 jours chez un professionnel du tourisme ou une location entre particuliers.

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	<b>80€</b>	<b>61€</b>	<b>46€</b>

### PENSEZ-Y!

Prêts Moments de vie - départ à la retraite et vacances p. 20 et 21

\* Prestations versées dans la limite des frais engagés.

## Hébergement permanent

→ **132€** par an



- Pour le bénéficiaire retraité.
- Résidence à titre permanent en maison de retraite, foyer logement, structure médicale ou chez des particuliers agréés par le département.



jusqu'à  
**-40%**

### Achat de voitures neuves<sup>1</sup>

- Choix parmi 35 marques et plus de 7 500 modèles
- Livraison proche de votre domicile<sup>2</sup>
- Possibilité de financement en LOA<sup>3</sup>



<sup>1</sup> Le Club Voitures neuves CNAS est proposé en partenariat avec la société AMTT.

<sup>2</sup> Sauf Corse et Outre-mer (voir conditions générales et prix de vente sur Internet).

<sup>3</sup> Location avec option d'achat. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Renseignements

**01 47 76 74 21**  
**clubauto-cnass.com**



jusqu'à  
**-40%**  
sous le tarif neuf

### Achat de voitures d'occasion<sup>1</sup>

Nos **conseillères expertes vous accompagnent gratuitement** dans la recherche de votre véhicule pour un achat en toute sécurité !

- Stock de + de 50 000 véhicules d'occasion de 6 à 48 mois révisés et garantis au niveau national
- Reprise de l'ancien véhicule
- Étude du financement sous 48 h avec notre partenaire crédit\*



<sup>1</sup> Occasion Références CNAS est proposé en partenariat avec la société CCN - CNOR.

\* Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Renseignements

**02 98 96 84 84**  
**cnor-cnass.fr**

### Assurances habitation

- **20%\*** sur tout 1<sup>er</sup> contrat habitation lors de votre 1<sup>re</sup> adhésion GMF

+ **50€\*** à la 1<sup>re</sup> échéance du contrat

Et pour les **moins de 30 ans, - 30%\*\*** chaque année sur votre contrat habitation DOMO PASS

-20%



### Assurances auto

- **20%\*** sur tout 1<sup>er</sup> contrat auto lors de votre 1<sup>re</sup> adhésion GMF

+ **réduction de 50€\*** lors de la 1<sup>re</sup> échéance annuelle de ce 1<sup>er</sup> contrat

+ **un kit de sécurité offert** pour les moins de 30 ans

-20%



Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et habitation AMPHI PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.

\* Réductions applicables pour le 1<sup>er</sup> contrat AUTO PASS ou MOTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille souscrit entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 par lequel le bénéficiaire CNAS devient nouveau sociétaire GMF. La réduction de 20% est valable sur le montant de la 1<sup>re</sup> année de cotisation (hors droit d'entrée, frais d'échéance et frais de mensualisation). Offres non cumulables avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

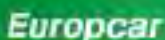
\*\*Offre réservée aux clients souscrivant pour leur résidence principale un contrat DOMO PASS en formule Confort avec un capital mobilier spécifique, pour une maison ou un appartement de 3 pièces maximum dont ils sont colocataires ou locataires, à condition qu'ils aient moins de 30 ans et qu'ils n'aient pas d'enfant à la souscription de l'assurance de l'habitation. Réduction de 30% sur la prime (hors Défense Pénale et Recours suite à accident, options et assistance) du risque habitation concerné, jusqu'à l'échéance suivant la date anniversaire des 30 ans.

GMF Assurances - Société anonyme au capital de 181385440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances RCS Nanterre 398 972 901 - Siège social: 148 rue Anatole France, 92300 LEVALLOIS-PERRET. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF Assurances et/ou AM-GMF.

En savoir +



**0 970 809 801**  
Appel non surtaxé



-15%

### Location de véhicules

- **Voitures pour vos vacances et vos week-ends**  
- 15%\* sur tous les tarifs Europcar en France et à l'étranger (hors Canada et USA)
- **Véhicules utilitaires pour vos projets et faciliter votre quotidien**  
- 15%\* sur tous les tarifs Europcar en France
- **des offres exceptionnelles proposées au cours de l'année**

\* Réservez sur Internet, par téléphone ou dans votre agence Europcar. Choisissez ensuite de payer votre location au moment de la réservation ou directement lors de la prise du véhicule le jour du départ. Offre valable sur les tarifs publics nationaux, hors promotions ponctuelles et locales. Offre non rétroactive et non cumulable avec d'autres offres.



#### Réservation

Véhicule de tourisme    Véhicule utilitaire  
**01 73 13 74 26    01 73 13 74 45**

**Code partenaire: 511 818 72**



-8%

- Remise applicable chez **170 loueurs internationaux dans 145 pays** (Avis, Budget, Hertz, Rent a Car, Sixt...)
- **Annulation gratuite** jusqu'à 48h avant la prise du véhicule et **kilométrage illimité** sur la majorité des offres
- **Autres avantages**
  - Assurance tous risques et responsabilité civile incluses
  - Assurance remboursement de franchise possible
  - Paiement en Chèques-Vacances et en 4 fois par CB
  - Aucun frais de dossier



#### Renseignements

**09 72 62 27 00 (appel gratuit)**  
Numéro dédié aux renseignements  
(pas de réservation par téléphone)



-18%

### Achat de vélos neufs

Une sélection de vélos, classiques ou électriques, choisis parmi les grandes marques françaises Gitane, Peugeot, Sunn...

**Catalogue et modalités pratiques à découvrir sur [cnas.fr](http://cnas.fr).**



#### Renseignements

**02 40 37 70 01**

#### Pour commander

**[commande@fleeta.fr](mailto:commande@fleeta.fr)**

### PENSEZ-Y!

Pour vos trajets du quotidien ou ponctuels, ayez le réflexe



Une plateforme de covoiturage sans commission pour une mobilité partagée, solidaire et durable!

**[www.mobicoop.fr](http://www.mobicoop.fr)**

Également disponible sur App Store  et Play Store 



-20%

### À quoi ça sert ?

Le Ticket CESU est un moyen de paiement destiné à régler les services à la personne.

### Vos avantages

Le CNAS participe à hauteur de 20% du montant du ticket.

Valeur fiscale	Participation du CNAS	Montant à votre charge
<b>13€</b>	<b>20% soit 2,60€</b>	<b>10,40€</b>

- **Quantité minimum par commande:**  
5 tickets / bénéficiaire
- **Quantité maximum annuelle:**  
110 tickets / bénéficiaire

*Crédit d'impôt sur le revenu jusqu'à 50% des sommes dépensées, selon la législation en vigueur, dans la limite de 12 000€ de dépenses annuelles, plus 1 500€ par enfant à charge, plafonnées à 15 000€, hors participation du CNAS. Ce CESU préfinancé n'est pas soumis aux cotisations sociales dans la limite de 2 421€/an.*

### Pour commander

#### **Vous choisissez la version dématérialisée**

- Votre compte sera crédité sous 5 jours ouvrés après validation de la commande.
- Vous pouvez rechercher et payer votre intervenant en un seul clic.

#### **Vous choisissez la version papier**

- Vous recevez vos Ticket CESU par La Poste à votre domicile environ 3 semaines après validation de votre commande (frais d'envoi de 2,14€).

### Validité et échange

Les Ticket CESU 2025 sont valables jusqu'au 31/01/2026. En cas de non-utilisation, vous pourrez les échanger entre le 01/01/2026 et le 28/02/2026. Un ticket ne peut être échangé qu'une fois. Les Ticket CESU ne sont pas remboursables.

### Pour plus d'informations

Ticket CESU: 01 74 31 92 37  
ou edenred.fr/ticket-cesu

#### Pour commander

**cnas.fr**

rubrique Votre quotidien



**par courrier**

bon de commande à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

### Abonnements magazines

Presse jeunesse, féminine, internationale, actualités, écologie, économie, gastronomie, vie pratique...



**Abonnez-vous à votre titre préféré et profitez d'un prix spécial CNAS sur plus de 200 titres !**

Conditions de vente sur cnas.fr



#### Pour commander

**cnas.fr**

rubrique Culture



**03 20 12 11 04**



**par courrier**

bon de commande à télécharger sur votre compte en ligne ou disponible auprès de votre correspondant

# Chèques et cartes-cadeaux



## Support physique

Commandez vos chèques et cartes-cadeaux et recevez-les par La Poste.

### Multi-enseignes

UpCadhoc	- 5%
Ticket Kadéos	- 5%
Mon cadeau bonheur	- 5,5%
Mon cadeau liberté	- 5%

### Grande distribution

Auchan	- 5%
Carrefour	- 6%
E.Leclerc	- 5%

### Habillement

C&A	- 10%
Gémo	- 10%
Kiabi	- 10%

### Enfants

Aubert	- 10%
--------	-------

### Beauté - Accessoires

Marionnaud	- 10%
Maty	- 10%
Nocibé	- 15%

### Loisirs

Nature & Découvertes	- 10%
----------------------	-------

### Maison - Jardin

Castorama	- 5%
Fnac - Darty	- 6%

### Carburant

Total Énergies	- 2,6%
----------------	--------

Pour commander

**cnas.fr**  
rubrique Votre quotidien  
 **03 20 12 11 04**

**par courrier**  
bon de commande  
à télécharger sur votre compte  
en ligne ou disponible auprès  
de votre correspondant

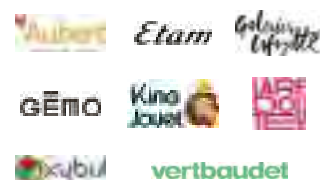
## Support dématérialisé *Wonder e-CARD*

Sur [cnas.fr](http://cnas.fr), constituez votre crédit **Wonder e-card** et convertissez-le en cartes-cadeaux dématérialisées de votre choix parmi **400 enseignes\*** dont:

### Grande distribution\*



### Habillement - Enfant\*



### Beauté - Accessoires\*



### Maison - Jardin\*



### Sport - Loisirs\*



### Achats responsables\*

Enseignes du réseau : Label Emmaüs, GreenGo, Commown, Artisans du monde, Monjardinbio.com...

Pour commander

**cnas.fr**  
Rubrique Votre quotidien

\* liste complète sur [cnas.fr](http://cnas.fr)

## Naissance, adoption, reconnaissance

→ **242€ ou 325€\***  
par enfant

*\* si naissance, adoption ou reconnaissance multiple.*



## Garde jeune enfant\*

→ **100 à 150€**  
par enfant en une seule fois

- Garde en crèche, en halte-garderie ou chez une assistante maternelle agréée (frais de garderie périscolaire exclus des critères d'attribution).

- Le bénéficiaire et son conjoint exercent une activité professionnelle ou sont dans l'impossibilité momentanée de l'exercer.

*Jusqu'au 31 décembre de l'année des 3 ans de l'enfant.*

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	<b>150€</b>	<b>120€</b>	<b>100€</b>



## Noël des enfants

→ **30€** par enfant

- Jusqu'au 31 décembre de l'année des 10 ans de l'enfant.

*Prestation versée en chèques-cadeaux, à demander du 01/10 au 31/12/2025.*



## Soutien à l'éveil culturel\*

→ **30€** par an,  
par enfant et en une seule fois

- Pratique d'une activité extra-scolaire culturelle (activités sportives exclues) dans une école publique ou association loi de 1901, pendant au moins 6 mois durant l'année scolaire.

*Enfant âgé de 5 à 14 ans dans l'année civile du début des cours.*



## Rentrée scolaire 11-18 ans

→ **47€** par enfant

- Enfant âgé de 11 à 18 ans dans l'année civile (ou dès 9 ans s'il entre en 6<sup>e</sup>).

- Durée des études supérieure à 6 mois.

*Prestation versée en chèques-cadeaux, à demander du 01/08 au 31/10/2025.*



## Rentrée scolaire 19-26 ans

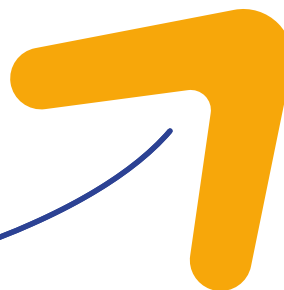
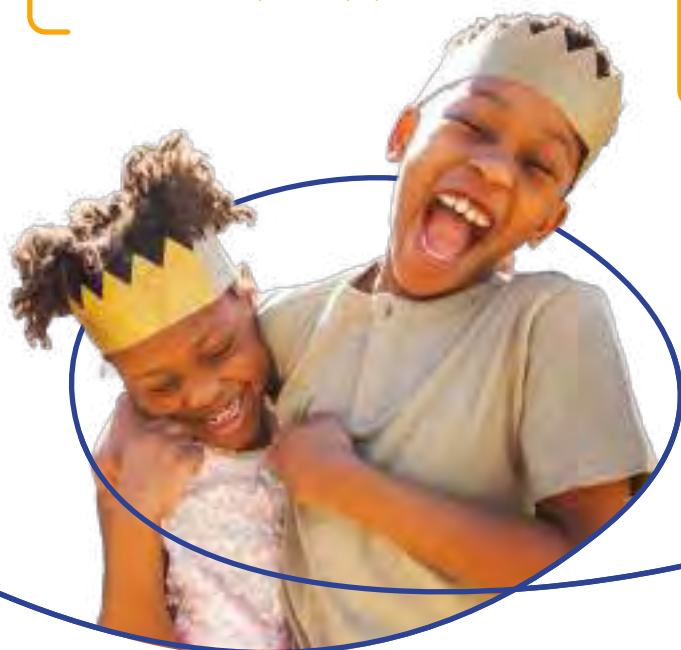
→ **de 80 à 160€** par enfant

- Enfant âgé de 19 à 26 ans dans l'année civile (ou dès 17 ans s'il entre en études supérieures).

- Durée des études supérieure à 6 mois.

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	<b>160€</b>	<b>112€</b>	<b>80€</b>

*Prestation versée en chèques-cadeaux, à demander dans les 3 mois après la date de la rentrée.*



## Accueil de loisirs\*

→ **88 à 132 €** par an, par enfant et en une seule fois



- Fréquentation – au moins 4 jours dans l'année – d'un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi ou pendant les vacances scolaires (accueil périscolaire exclu).

*Jusqu'aux 12 ans de l'enfant dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).*

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	<b>132 €</b>	<b>110 €</b>	<b>88 €</b>

## Séjour vacances enfant et jeune\*

→ **46 à 80 €** par an, par enfant et en une seule fois



- Participation à une colonie ou vacances avec le bénéficiaire pour un séjour d'au moins 4 jours chez un professionnel du tourisme ou en location entre particuliers.

*Jusqu'aux 18 ans de l'enfant dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).*

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	<b>80 €</b>	<b>61 €</b>	<b>46 €</b>

## Classe d'environnement\*

→ **46 à 80 €** par année scolaire et par enfant



- Participation à une classe d'environnement organisée par l'école, d'une durée minimum de 3 jours consécutifs avec hébergement.

*Jusqu'aux 18 ans de l'enfant dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).*

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	<b>80 €</b>	<b>61 €</b>	<b>46 €</b>

## Stage moniteur ou animateur\*

→ **116 €** par an, par enfant et en une seule fois



*Jusqu'aux 25 ans de l'enfant dans l'année civile, pour un stage de 4 jours minimum, consécutifs ou non.*

## Stage BAFA\*

→ **116 €** par an, par enfant et en une seule fois



*Jusqu'aux 25 ans de l'enfant dans l'année civile, pour un stage de 4 jours minimum, consécutifs ou non.*

## Séjour linguistique\*

→ **46 à 80 €** par année scolaire et par enfant



- Participation à un séjour linguistique en France ou à l'étranger, d'une durée minimum de 3 jours consécutifs.

*Enfant âgé de 10 à 18 ans dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).*

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	<b>80 €</b>	<b>61 €</b>	<b>46 €</b>

## Permis de conduire enfant à charge

→ **165 €** par enfant



**Soumis à condition de ressources**

- Ligne 14 de l'avis d'impôt 2024 égale à 0.
- Enfant âgé de 25 ans maximum.
- Permis voiture ou moto, en formation classique ou conduite accompagnée.

*Versement de la prestation une seule fois par enfant.*



\* Prestations versées dans la limite des frais engagés.

**Catastrophe naturelle\***→ **600€**

- Réparation des dommages subis sur la résidence principale.

**Handicapé avec tierce personne**→ **237€ par an**

- Pour le bénéficiaire et ses ayants droit.
- Sur décision de la commission d'admission réglementaire.

**Garde jeune enfant handicapé\***→ **100 à 150€ par an, par enfant en une seule fois**

- Enfant âgé de 4 à 6 ans en situation de handicap (taux d'incapacité supérieur ou égal à 50%), non ou partiellement scolarisé.
- Frais de garde à la charge du bénéficiaire (accueil périscolaire exclu).
- Le bénéficiaire et son conjoint exercent une activité professionnelle ou sont dans l'impossibilité momentanée de l'exercer.



Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	150€	120€	100€

**Enfant handicapé**→ **253€ ou 660€ par an et par enfant**

Taux d'incapacité de 50 à 79%  
**253€**  
jusqu'aux 25 ans de l'enfant

Taux d'incapacité ≥ 80%  
**660€**  
tant que l'enfant est à charge

**PENSEZ-Y!**

**Colonies et vacances adaptées**  
UFCV p. 39-40  
**ANCV programmes sociaux** p. 42



\* Prestations versées dans la limite des frais engagés.

**Écoute sociale**

**Vous ou vos ayants droit rencontrez des difficultés d'ordre professionnel, familial, financier ou administratif. Contactez l'Écoute sociale, service téléphonique d'information, d'accompagnement et d'orientation.**



Ce service ne peut répondre aux questions sur les prestations du CNAS. Pour cela, vous devez contacter votre correspondant ou votre antenne régionale.



**Service gratuit\* assuré en partenariat avec**



\* Service financé par le CNAS, hors coût de la communication à la charge de l'appelant.

**Renseignements**

Munissez-vous de votre numéro de bénéficiaire CNAS avant d'appeler l'Écoute sociale.

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

**N°Cristal 09 69 39 75 73**

APPEL NON SURTAXE

**Décès du bénéficiaire**→ **1000€**

- Prestation versée au conjoint, aux héritiers, à la personne ayant assumé les frais d'obsèques, à l'entreprise de pompes funèbres ou au notaire.

**Décès d'un enfant à charge, du conjoint ou d'un ascendant**→ **902€**

- Dans le cas du décès d'un ascendant, celui-ci devait obligatoirement vivre sous le toit du bénéficiaire et remplir les conditions d'attribution de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).



Soumises à condition  
de ressources

## Les 3 prestations ci-dessous sont versées après étude du dossier.

Le calcul de la moyenne économique  
du foyer sert de barème d'attribution;  
elle est fixée à 14€ maximum/  
jour/personne.



### Secours exceptionnel

→ jusqu'à 610 €



#### Prestation versée pour faire face à des difficultés financières liées :

- à un **accident de la vie**.
  - Maladie :
    - Baisse de ressources importante liée à un arrêt maladie sans maintien de salaire.
    - Dépense de santé onéreuse restant à charge après remboursements sécurité sociale et mutuelle: frais dentaires, d'optique, d'audioprothèse, d'hospitalisation.
  - Perte d'emploi.
  - Rupture de vie commune (frais d'avocat, achat de mobilier...).
  - Décès: frais d'obsèques assumés par le bénéficiaire.
- à des **dépenses imprévues** (sur production d'une facture récente).
  - Achat ou réparation de matériel de chauffage ou de première nécessité (lave-linge, réfrigérateur ou plaque de cuisson d'un montant de 400 € maximum; gazinière, cuisinière ou four d'un montant de 450 € maximum).
  - Acquisition d'un véhicule dont le montant est inférieur ou égal à 3 000 €.
  - Réparation d'entretien du véhicule, réalisée par un garagiste, dont le coût unique est de 600 € minimum, main-d'œuvre comprise.
- **au surendettement**, sur production de l'attestation de dépôt émise par la Banque de France, le temps de l'instruction d'un dossier de surendettement.

### Aide sociale logement

→ jusqu'à 610 €



- Prestation versée pour faire face à des difficultés financières liées à des dépenses locatives élevées. Elle ne se substitue pas aux aides LOCA-PASS et/ou Fonds de Solidarité Logement.
- **Accès à un logement en location** sans prise en charge du dépôt de garantie et/ou du 1<sup>er</sup> loyer par tout type d'organisme. Fournir une note d'un travailleur social précisant ces conditions.
- **Maintien dans le logement** menacé du fait d'une dette locative. Fournir un des documents suivants :
  - rapport du travailleur social précisant les aides déjà accordées par d'autres organismes;
  - justificatif de la mise en place d'un plan de remboursement ou d'échelonnement de paiement auprès du bailleur;
  - justificatif d'un plan de surendettement auprès de la Banque de France sur lequel est mentionnée la dette locative.

### Aide précarité énergie

→ jusqu'à 100 €



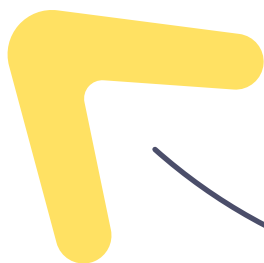
- Prestation versée pour faire face à des difficultés financières liées à des dépenses d'énergie domestique (gaz, électricité, fuel, charbon, bois...).
- Justifier de la mise en place d'un échelonnement de paiement de la dette avec le fournisseur d'énergie ou d'une aide allouée par un autre organisme (F.S.L, aide CCAS, etc.).

- **Tous les prêts sont cumulables entre eux** (sauf pour motif identique) dans la limite du taux d'endettement.
- Ils ne peuvent être accordés aux bénéficiaires inscrits au fichier central des chèques (FCC), au fichier national d'incident de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) ou bénéficiant d'un plan de surendettement, ni pour couvrir un autre prêt ou un découvert bancaire.

- **Pour tous les prêts, il est possible de demander de différer le début de remboursement sur une période allant de 1 à 3 mois.**

- Pour les prêts financés directement par le CNAS, aucun prélèvement n'aura lieu au cours de cette période de différé d'amortissement.

- Pour les prêts proposés en partenariat avec la BFM, seuls les intérêts et la cotisation d'assurance sont prélevés pendant la période de différé d'amortissement, si cette assurance a été souscrite. Prêts accessibles selon les conditions d'attribution détaillées dans le *Guide des prestations*.



## Zoom sur les prêts

Page	Prêts	Montant	Durée maximum	TAEG fixe	Demande	
19	Amélioration de l'habitat	1000 à 7500€	78 mois	1%	En ligne ou formulaire de demande de prêt BFM	
19	Accompagnement à l'accession	1000 à 10 000€	96 mois	1,59%		
20	Études supérieures	1000 à 5000€	54 mois	1%		
20	Véhicules	1000 à 6000€ jusqu'à 9000€ pour un véhicule 100% électrique	54 mois 66 mois	1%		
20	Véhicules et accessoires dits de loisirs	200 à 3000€	30 mois	5 à 5,10%		
20	Moments de vie - vacances	200 à 1000€	12 mois	1%		
21	Moments de vie - installation	200 à 3000€	30 mois	1%		
21	Moments de vie - jeune ménage	200 à 3000€	30 mois	1%		
21	Moments de vie - départ à la retraite ou cessation anticipée d'activité	200 à 3000€	30 mois	1%		
21	Moments de vie - catastrophe naturelle	200 à 3000€	30 mois	1%		
21	Moments de vie - adoption	200 à 3000€	30 mois	1%		
21	Santé - prothèses et lunetterie	200 à 3000€	30 mois	1%		
21	Santé - matériel handicap	200 à 4000€	54 mois	0%		
23	Social	2500€ max.	42 mois	0,5%		Formulaire de demande de prêt CNAS
23	Dépannage	2000€ max.	30 mois	1%		

### Prêt Amélioration de l'habitat<sup>1</sup>



→ **Crédit à la consommation de 1000 à 7500 €**

Durée: 12 à 78 mois  
Taux débiteur fixe bonifié: 1%  
Bonification CNAS: de 4 à 4,20% selon la durée du prêt  
TAEG fixe (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative): 1%  
Différé d'amortissement<sup>3</sup> total de 1 à 3 mois possible

- Financement des travaux à réaliser dans la résidence principale, y compris ceux concourant à l'utilisation des énergies renouvelables (aménagement de combles, réfection de toiture, ravalement de façade, isolation, chauffage central, électricité, peintures...).

- Offre accessible en deux fois sous réserve que le montant initial global des deux prêts respecte la limite maximale (7500€) et du respect du taux d'endettement.

**Exemple pour un prêt Amélioration de l'habitat<sup>1</sup>** de 7500€ sur 78 mois au taux débiteur annuel fixe de 1%, soit un **TAEG fixe de 1%. Mensualités de 99,35€** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative). **Montant total dû: 7749,30€** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative et 0€ de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>2</sup>, cotisation de 2,25€ par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT<sup>2</sup> facultative: 175,50€, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,70%, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2025 susceptibles de variation.

### Prêt Accompagnement à l'accession<sup>1bis</sup>



→ **Prêt immobilier de 1000 à 10000 €**

Durée: 12 à 96 mois  
Taux débiteur fixe bonifié: 1%  
Bonification CNAS: 2,74%  
TAEG fixe de 1,59% (assurance DIT<sup>2bis</sup> obligatoire incluse)  
Différé d'amortissement<sup>3</sup> total de 1 à 3 mois possible

- Financement destiné à la résidence principale:
  - dépenses liées à l'acquisition d'un bien neuf ou ancien, ou construction (terrain inclus);
  - travaux d'agrandissement subordonnés à la délivrance d'un permis de construire (ne peut être demandé qu'au moment de l'acquisition d'un bien immobilier).

**Exemple pour un prêt Accompagnement à l'accession<sup>1bis</sup>** d'un montant de 50 000€\*, décaissé en une seule fois, d'une durée totale de 60 mois, le remboursement s'effectue en 60 mensualités d'un montant de 865,11€, assurance DIT<sup>2bis</sup> obligatoire incluse. Taux annuel effectif global fixe: 1,59%. Coût total du crédit: 1906,60€. Taux débiteur annuel fixe: 1%. Montant total dû: 51 906,60€ dont 1281,40€ d'intérêts, 625,20€ d'assurance emprunteur et 0€ de frais de dossier.

\* Exemple donné à titre réglementaire. Le montant maximal du prêt est de 10 000€.

Une assurance emprunteur sera demandée pour l'octroi du prêt. En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>2bis</sup>, le coût standard de l'assurance est de 10,42€ par mois pour un assuré de 35 à 49 ans couvert à 100% avec une franchise à 180 jours et s'ajoute à l'échéance de crédit. Le coût de l'assurance dépend de votre situation personnelle (âge, état de santé...). Montant total dû au titre de l'assurance DIT<sup>2bis</sup> sur la durée totale du prêt: 625,20€, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,49%. Conditions en vigueur au 01/01/2025 susceptibles de variation.

*Ce prêt n'est pas éligible à l'aide personnalisée au logement (APL). Si votre dossier présente un risque aggravé de santé, vous pouvez obtenir des informations sur la **convention AERAS** (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) au 0 801 010 801 (service gratuit).*

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

<sup>1</sup> <sup>1bis</sup> <sup>2</sup> <sup>2bis</sup> <sup>3</sup> Voir mentions légales page 22



## En partenariat avec



Appel non surtaxé 0 987 988 888

**Prêt Études supérieures<sup>1</sup>**

→ **Crédit à la consommation de 1000 à 5000 €**



Durée: 12 à 54 mois  
Taux débiteur fixe bonifié: 1%  
Bonification CNAS: de 4 à 4,10% selon la durée du prêt  
TAEG fixe de 1% (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative)  
Différé d'amortissement<sup>3</sup> total de 1 à 3 mois possible

- Financement des études supérieures ou de l'entrée dans une filière technique ou professionnelle de l'enfant, jusqu'à ses 26 ans dans l'année civile (par enfant concerné, dans la limite du taux d'endettement autorisé).

**Prêt Véhicules<sup>1</sup>**

→ **Crédit à la consommation de 1000 à 6000 € – jusqu'à 9000 € pour un véhicule 100 % électrique**



Durée: 12 à 54 mois – jusqu'à 66 mois pour un véhicule 100 % électrique  
Taux débiteur fixe bonifié: 1%  
Bonification CNAS: de 4 à 4,10% – 3,90 à 4,10% pour un véhicule 100 % électrique – selon la durée du prêt  
TAEG fixe de 1% (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative)  
Différé d'amortissement<sup>3</sup> total de 1 à 3 mois possible

- Achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, d'une moto d'au moins 125 cm<sup>3</sup>, d'un vélo ou d'un motorcycle neufs.

**Exemple pour un prêt Études supérieures ou un prêt Véhicules<sup>1</sup> de 5000 € sur 54 mois au taux débiteur annuel fixe de 1%, soit un TAEG fixe de 1%. Mensualités de 94,73 €** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative).  
**Montant total dû: 5115,42 €** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>2</sup>, cotisation de 1,50 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT<sup>2</sup> facultative: 81 €, soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,70%, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2025 susceptibles de variation.

**Prêt Véhicules et accessoires dits de loisirs<sup>1</sup>**

→ **Crédit à la consommation de 200 à 3000 €**



Durée: 12 à 30 mois  
Taux débiteur fixe: de 5% à 5,10% selon la durée du prêt  
TAEG fixe de 5% à 5,10% (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative) selon la durée du prêt  
Différé d'amortissement<sup>3</sup> total de 1 à 3 mois possible

- Achat d'un camping-car, d'une caravane, d'un mobil-home, d'un bateau, d'un quad immatriculé neufs ou d'occasion.
- Achat d'une remorque, d'une tente ou de matériel de camping neufs.

**Exemple pour un prêt véhicules et accessoires dits de loisirs<sup>1</sup> de 2000 € sur 24 mois au taux débiteur annuel fixe de 5%, soit un TAEG fixe de 5%. Mensualités de 87,74 €** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative). **Montant total dû: 2105,76 €** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>2</sup>, cotisation de 0,60 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT<sup>2</sup> facultative: 14,40 €, soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,70%, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2025 susceptibles de variation.

**Prêt Moments de vie - vacances<sup>1</sup>**

→ **Crédit à la consommation de 200 à 1000 €**



Durée: 12 mois  
Taux débiteur fixe bonifié: 1%  
Bonification CNAS: 4%  
TAEG fixe de 1% (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative)  
Différé d'amortissement<sup>3</sup> total de 1 à 3 mois possible

- Financement des vacances ou d'une cure thermale.

**Exemple pour un prêt vacances<sup>1</sup> de 1000 € sur 12 mois au taux débiteur annuel fixe de 1%, soit un TAEG fixe de 1%. Mensualités de 83,79 €** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative). **Montant total dû: 1005,48 €** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>2</sup>, cotisation de 0,30 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT<sup>2</sup> facultative: 3,60 €, soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,67%, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2025 susceptibles de variation.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

<sup>1 2 3</sup> Voir mentions légales page 22

**Prêt Moments de vie<sup>1</sup>**

→ **Crédit à la consommation de 200 à 3 000 €**



Durée: 12 à 30 mois  
 Taux débiteur fixe bonifié: 1%  
 Bonification CNAS: 4%  
 TAEG fixe (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative): 1%  
 Différé d'amortissement<sup>3</sup> total de 1 à 3 mois possible

- **Installation:** frais d'installation dans un nouveau logement en location (justificatifs datant de moins de 2 mois: dépôt de garantie, avance de loyer...).
- **Jeune ménage:** installation d'un nouveau ménage ayant moins de 4 ans de mariage ou de Pacs, ou en concubinage avec un premier enfant de moins de 2 ans reconnu par le bénéficiaire; pour l'achat de biens d'équipement et frais d'installation (hors décoration).
- **Départ à la retraite ou cessation anticipée d'activité,** dans l'attente de la liquidation de pension.
- **Catastrophe naturelle:** dépenses liées à une catastrophe naturelle.
- **Adoption:** financement des dépenses liées à une adoption.

**Prêt Santé – prothèses et lunetterie<sup>1</sup>**

→ **Crédit à la consommation de 200 à 3 000 €**



Durée: 12 à 30 mois  
 Taux débiteur fixe bonifié: 1%  
 Bonification CNAS: 4%  
 TAEG fixe (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative): 1%  
 Différé d'amortissement<sup>3</sup> total de 1 à 3 mois possible

- Pose de prothèses auditives, dentaires, orthopédiques, traitements d'orthodontie, lunetterie, lentilles (sauf jetables), correction oculaire par le laser, achat de prothèse capillaire nécessité par la maladie,
- la part restant à charge s'élève à plus de 230 €.

**Exemple pour un prêt prothèse et lunetterie ou un prêt Moments de vie<sup>1</sup>** de 2 000 € sur 24 mois au taux débiteur annuel fixe de 1%, soit un **TAEG fixe de 1%. Mensualités de 84,20 €** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative). **Montant total dû: 2 020,80 €** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>2</sup>, cotisation de 0,60 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT<sup>2</sup> facultative: 14,40 €, soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,69%, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2025 susceptibles de variation.

**Prêt Santé – matériel handicap<sup>1</sup>**

→ **Crédit à la consommation – de 200 à 4 000 €**



Durée: 12 à 54 mois  
 Taux débiteur fixe bonifié: 0%  
 Bonification CNAS: de 5 à 5,10% selon la durée du prêt  
 TAEG fixe (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative): 0%  
 Différé d'amortissement<sup>3</sup> total de 1 à 3 mois possible

- Financement de dépenses liées au handicap: acquisition de matériel spécialisé (fauteuil roulant, appareillage...), achat ou aménagement d'un véhicule adapté ou réalisation de travaux d'adaptation.
- Pour le bénéficiaire, son conjoint ou ses enfants dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50% et vivant obligatoirement dans le foyer.

**Exemple pour un prêt matériel handicap<sup>1</sup>** de 3 000 € sur 30 mois au taux débiteur annuel fixe de 0%, soit un **TAEG fixe de 0%. Mensualités de 100 €** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative). **Montant total dû: 3 000 €** (hors assurance DIT<sup>2</sup> facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>2</sup>, cotisation de 0,90 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT<sup>2</sup> facultative: 27 €, soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,70%, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2025 susceptibles de variation.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.**

**Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

<sup>1 2 3</sup> Voir mentions légales page 22

## Mentions légales relatives aux prêts consentis par la Banque Française Mutualiste

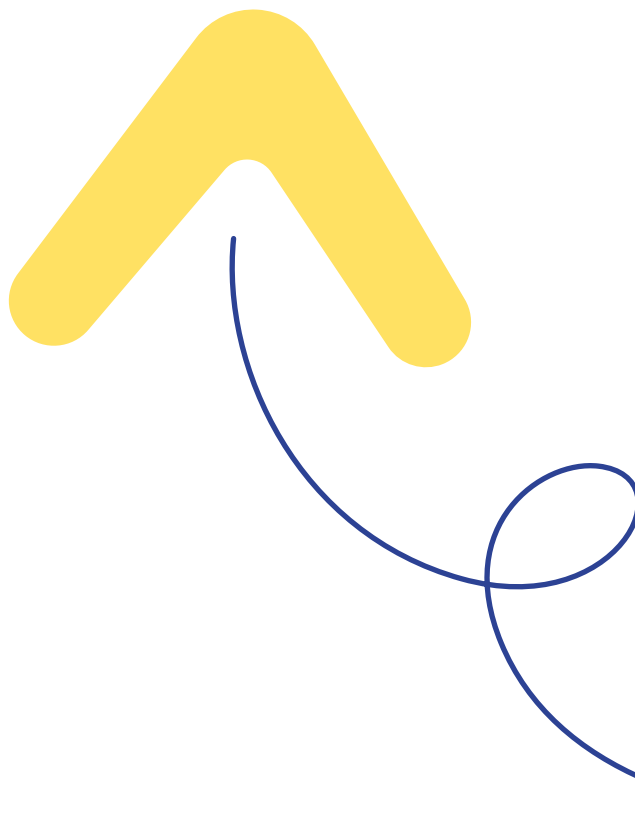
<sup>1</sup> Prêt amortissable non affecté soumis aux dispositions des articles L. 312-1 et suivants du Code de la consommation, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste – SA coopérative de banque au capital de 169 353 659,50 €, 326 127 784 RCS Paris. Siège social: 56-60 rue de la Glacière – 75013 Paris inscrit à l'ORIAS n° 08 04 1372 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) – établissement prêteur, après décision d'éligibilité du CNAS. Le prêt ne peut être conclu qu'après acceptation par l'emprunteur de l'offre de contrat de crédit proposée par le prêteur. Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions auprès de la Banque Française Mutualiste.

<sup>1bis</sup> Crédit consenti par et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste – SA coopérative de banque au capital de 169 353 659,50 €, 326 127 784 RCS Paris. Siège social: 56-60 rue de la Glacière – 75013 Paris inscrit à l'ORIAS n° 08 04 1372 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) – établissement prêteur, après décision d'éligibilité du CNAS. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et s. du Code de la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La vente immobilière ou la construction est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. En cas de non-obtention du prêt immobilier par le demandeur, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées.

<sup>2</sup> Contrat d'assurance Groupe DIT – Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances, SA régie par le Code des Assurances. Elle est facultative mais conseillée.

<sup>2bis</sup> Contrat d'assurance Groupe DIT – Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail et Invalidité Permanente Totale ou Partielle souscrit par les mutuelles de la Fonction publique et la Banque Française Mutualiste en sa qualité d'intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372) auprès de Groupama Gan Vie, SA régie par le Code des Assurances. La garantie perte d'emploi n'est pas proposée par la Banque Française Mutualiste. La souscription d'un contrat d'assurance est exigée dans le cadre d'un prêt immobilier.

<sup>3</sup> Dans la limite d'une durée de prêt n'excédant pas 12 mois (prêt Moments de vie – Vacances), 30 mois (prêt Véhicules et accessoires dits de loisirs, prêt Santé – Prothèses et lunetterie ou prêt Moments de vie), 54 mois (prêt Études Supérieures ou prêt Santé – Matériel Handicap), 66 mois (prêt Véhicules), 78 mois (prêt Amélioration de l'habitat) ou 96 mois (prêt Accompagnement à l'accèsion) et dans les conditions fixées au contrat de crédit et sous réserve d'acceptation par la Banque Française Mutualiste. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et, s'il y a lieu la cotisation d'assurance, sont prélevés.



## Prêts proposés et instruits par le CNAS

### Prêt Social

→ 2500 € maximum TAEG fixe : 0,5%



Remboursable sur une durée variable et maximum de 42 mois.

• Ennuis financiers ponctuels liés à un accident de la vie (maladie, perte d'emploi, décès, divorce...) mettant en difficulté votre situation.

**Exemple :** pour 2500 € empruntés sur 42 mois au taux nominal de 0,5 %, le coût total du crédit est de 22,52 €.

Mensualité : 60,06 €.

Montant total dû : 2522,52 €.

Conditions au 01/01/2025 susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

### Prêt Dépannage

→ 2000 € maximum TAEG fixe : 1%



Remboursable sur une durée variable et maximum de 30 mois.

• Financement de dépenses prévues ou imprévues : achat de biens d'équipement, frais entraînés par un événement familial, factures impayées...

**Exemple :** pour 2000 € empruntés sur 30 mois au taux nominal de 1 %, le coût total du crédit est de 25,90 €.

Mensualité : 67,53 €.

Montant total dû : 2025,90 €.

Conditions au 01/01/2025 susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



**Carte pêche\***

→ 4 à 20€ par carte



- Pour le bénéficiaire et ses ayants droit.
- Achat d'une carte annuelle auprès d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique, son distributeur ou sur [cartepeche.fr](http://cartepeche.fr).

*Prestation versée à partir de 22€ d'achat, une seule fois par an pour toutes les cartes.*

Carte	Participation CNAS
<b>Interfédérale</b>	<b>20 €</b>
<b>Personne majeure</b>	<b>16 €</b>
<b>Découverte Femme</b>	<b>7 €</b>
<b>Personne mineure entre 12 et 18 ans</b>	<b>4 €</b>

\* Prestations versées dans la limite des frais engagés.

**Forfait Sport\***

→ 35 ou 60€ par an, en une seule fois et pour l'ensemble du foyer



- Pratique d'un sport par le bénéficiaire ou ses ayants droit.

*Prestation versée sur présentation d'un justificatif.*

De 0 à 2 enfants

à charge:

**35€ / foyer**

À partir de 3 enfants

à charge:

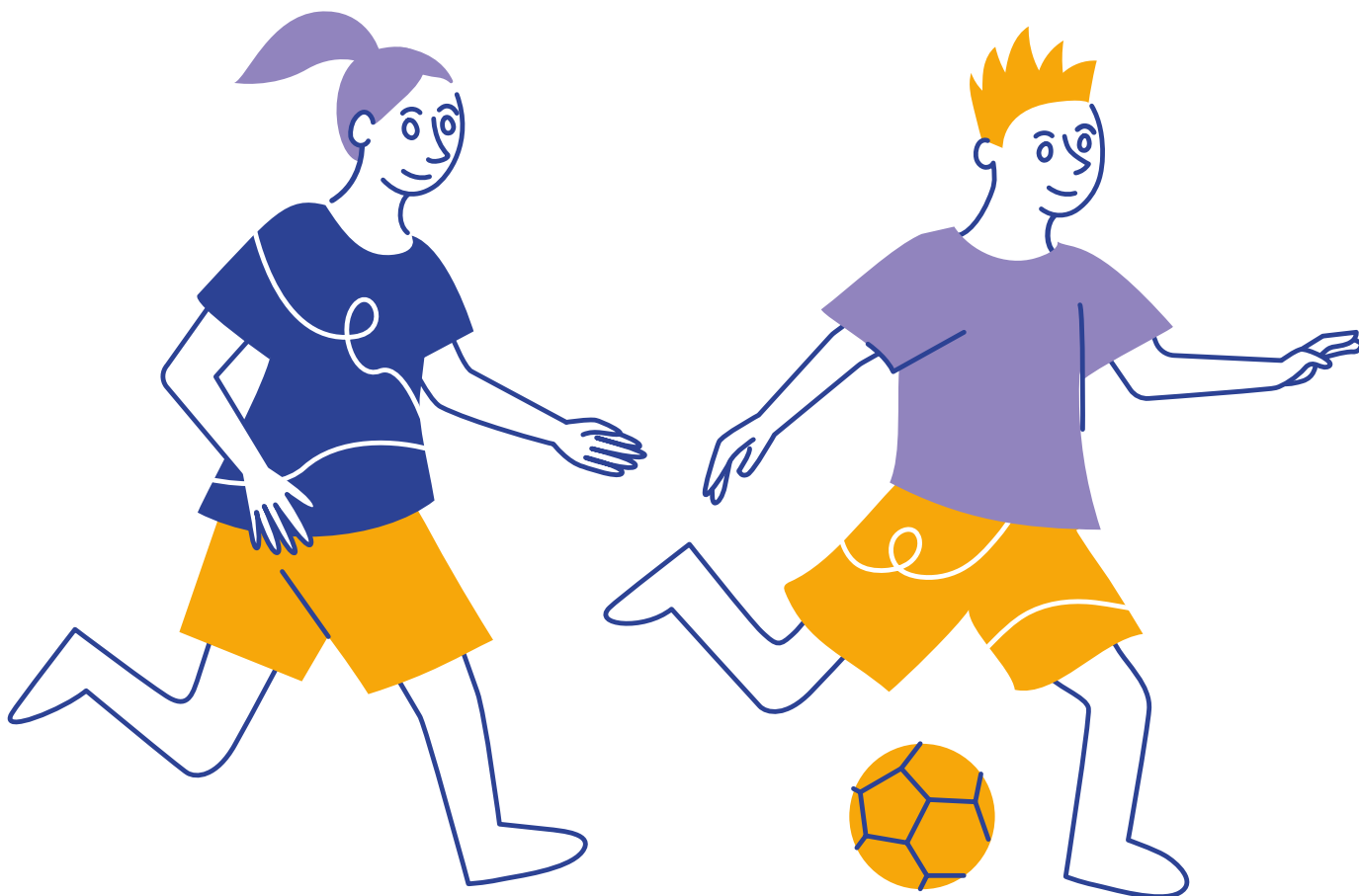
**60€ / foyer**

**Permis de chasse**

→ 20€ par permis



*Prestation versée pour la validation annuelle du permis de chasse (bénéficiaire et conjoint), une seule fois par an pour tous les permis.*



## Chèque Lire, Chèque Culture

### Up chèque lire



-25%

#### Un réseau unique de proximité :

3500 librairies de proximité, des enseignes (Fnac, Cultura, Furet du Nord...) et sites Internet spécialisés.

Valeur du chéquier	Participation CNAS	Montant à votre charge	Valeur maximum à commander	Échangeable
20€		15€	90€ (valeur finale 120€) en 3 commandes maximum dans l'année	Oui
40€	25%	30€		
60€		45€		

#### INFOS PRATIQUES

• **Réception des chèques directement à domicile** environ 3 semaines après votre commande et sous 10 jours si vous commandez par Internet.

• **Validité: 2 ans après l'année d'émission.**

• Ils ne sont pas remboursables mais **peuvent être échangés entre le 01/01 et le 31/03, après leur date de péremption.**

Liste des partenaires sur [chequeculture.fr](http://chequeculture.fr)

### Up chèque culture



#### Le plus grand réseau de proximité :

4500 partenaires sorties culturelles, 3500 librairies et 1000 disquaires dont la Fnac.

#### Plus de 60 000 événements-spectacles

accessibles auprès de plus de 600 espaces billetterie et sites Internet partenaires.

#### Des offres privilégiées

pour bénéficier de réductions supplémentaires sur les sorties.

Valeur du chéquier	Participation CNAS	Montant à votre charge	Valeur maximum à commander	Échangeable
35€		26,25€	105€ (valeur finale 140€) en 3 commandes maximum dans l'année	Oui
70€	25%	52,50€		
140€		105€		

**0 892 68 08 98**

Service 0,40 €/ appel + prix appel

Pour commander

**cnas.fr**  
rubrique Culture



**par courrier**

bon de commande à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

## Chèque Sport&Loisirs

### Up sport & loisirs



-33%

#### Un large réseau d'activités sportives, de loisirs et de détente près de chez vous :

fitness, piscine, badminton, bowling, yoga...

• Quantité minimum par commande: 5 chèques / bénéficiaire

• Quantité maximum annuelle: 20 chèques / bénéficiaire

Au-delà, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel de 5,70€.

Pour plus d'informations sur les activités et les clubs affiliés, consultez le nouveau site [up-sport-loisirs.fr](http://up-sport-loisirs.fr)

Valeur faciale	6€
Participation CNAS	2€
Montant à votre charge	4€

Pour commander

**cnas.fr**  
rubrique Culture



**0 825 679 999** Service 0,18 €/ min + prix appel



**par courrier**

bon de commande à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

## Coffrets cadeaux

Wonderbox<sup>+</sup>  
COLLECTIVITÉS

-16%

Coffrets cadeaux séjours & activités  
1001 émotions à partager !sur tous  
les coffrets

## Coffrets cadeaux culture

Offrez du grand spectacle ! Théâtre, spectacle,  
humour, musée...

Achat

**cnas.fr**  
rubrique Culture

## Billetterie internationale

-8%

 **CEETIZ**  
BOOK THE BEST THINGS TO DO

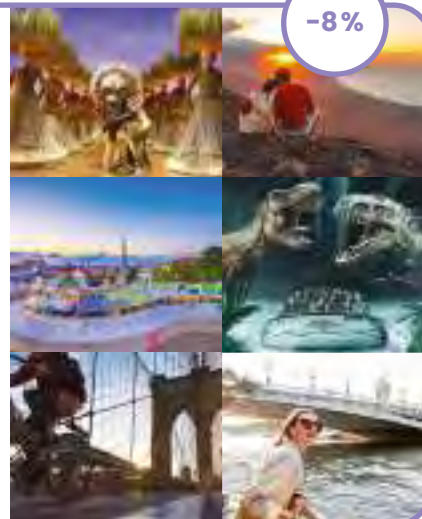
## Musées, monuments, parcs d'attraction...

Réservez vos billets partout dans le monde : pass coupe-file,  
tours guidés, activités insolites et transferts aéroports.

- Remise de 8%, cumulable avec les promotions en cours
- Pas de frais de réservation
- Paiement 100% sécurisé
- Service clientèle 7j/7 basé à Paris

 **ancv**  
CHÈQUE-VACANCES

Pour commander

**cnas.ceetiz.com**



Profitez d'une billetterie à **tarif préférentiel**

+ d'une **participation du CNAS!**

Pour vous connecter c'est simple:

- 1** Allez sur le site **cnas.fr** espace Particulier
- 2** Cliquez sur **Catalogue** Billetterie afin d'accéder à Meyclub
- 3** Une fois sur Meyclub, cliquez sur « **Avantages** » puis sur la subvention de votre choix



### Cinéma

Près de 400 salles de cinéma partenaires



**4,50€ le billet**

dans la limite de 12 billets / an / bénéficiaire + 12 billets / an / ayant droit



### Loisirs & Sorties

Expos, musées, salons, visites, loisirs sportifs, plein air...



**- 4€ par billet**

dans la limite de 7 billets / événement / an / bénéficiaire

*Le CNAS ne participe pas aux produits dont le montant est inférieur ou égal à 5€.*



### Spectacles

Concerts, pièces de théâtre, cirques, cabarets, événements sportifs...



**- 7€ par billet**

dans la limite de 5 billets / événement\* et 2 événements / an / bénéficiaire

*Le CNAS ne participe pas aux produits dont le montant est inférieur ou égal à 8€.*

*\* Tous les billets d'un même événement doivent être regroupés en une seule commande.*



### Parcs

Zoos, aquariums, parcs d'attractions, d'aventure...



**- 4€ par billet**

dans la limite de 7 billets / site\* et 2 sites / an / bénéficiaire

*Le CNAS ne participe pas aux produits dont le montant est inférieur ou égal à 5€.*

*\* Les billets pour un même site doivent être commandés en 2 fois maximum.*



### Parcs avec hébergement

Une dizaine de parcs en France et en Europe



**- 10% sur le séjour**

pour le bénéficiaire et ses ayants droit, sans plafond, dans la limite de 2 séjours / an

*Offre également disponible en agence Carrefour Voyages.*

#### Bon à savoir !

- SAV: complétez le formulaire de contact sur <https://cnas.meyclub.com/fr/compte/demandes>
- Bons plans: soyez informé(e) de toutes les offres promotionnelles en vous abonnant à la newsletter Meyclub sur <https://www.meyclub.com/fr/compte/inscription-newsletter>

Pour commander

**cnas.fr**

rubrique Culture, Billetterie



**0 825 679 999**

Service 0,18 €/ min + prix appel



**par courrier**

bon de commande à télécharger sur votre compte en ligne ou disponible auprès de votre correspondant

## Offres locales

Une remise d'au moins 10 % sur vos activités culture, loisirs, sport, bien-être, hébergement.



Nos partenaires Offres locales vous accordent – à vous et vos ayants droit – **des réductions immédiates** sur présentation de votre carte de bénéficiaire ou de votre attestation de droits au CNAS, téléchargeable sur votre compte en ligne.

### Pour quelles activités ?

- Culture: musée, monument, patrimoine, jardin, lieu d'histoire ou de mémoire, cinéma, théâtre, spectacle, festival, concert...
- Loisirs: parc d'attractions, accrobranche, centre aquatique, parc animalier, randonnée, karting, centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)...
- Sport: club ou association sportive, salle de sport, stage ou cours de natation, ski, voile, équitation...
- Bien-être: centre thermal, de thalasso ou balnéo...
- Hébergement: camping, gîte, hébergement insolite.

### Où ?

Près de chez vous et **partout en France**, pendant vos vacances ou vos week-ends.

Plus de 1300 offres locales à retrouver sur [cnas.fr](https://cnas.fr)



Découvrez nos partenaires engagés pour vous proposer une activité plus durable et responsable.



***Vous aimeriez qu'un site ou un événement de votre région soit proposé comme Offre locale ?***

*Communiquez vos idées à votre correspondant ou délégué CNAS. Ils prendront le relais auprès des services du CNAS pour mettre en avant cette nouvelle offre.*



## Plan épargne Chèques-Vacances

Pour plus d'évasion et de loisirs, ouvrez un plan épargne Chèques-Vacances bonifié par le CNAS.



### BONIFICATION SELON VOTRE TRANCHE D'IMPOSITION (voir p. 5)

Durée de l'épargne	0 à 1000 €		de 1001 à 1800 €		1801 € et au-delà	
	5, 8 ou 10 mois					
Montant de l'épargne	200 €	400 €	200 €	400 €	200 €	400 €
<b>Bonification CNAS</b>	<b>+50 % soit 100 €</b>	<b>+35 % soit 140 €</b>	<b>+30 % soit 60 €</b>	<b>+30 % soit 120 €</b>	<b>+25 % soit 50 €</b>	<b>+25 % soit 100 €</b>
Montant reçu en Chèques-Vacances	<b>300 €</b>	<b>540 €</b>	<b>260 €</b>	<b>520 €</b>	<b>250 €</b>	<b>500 €</b>

La formule d'épargne dépend du montant de l'impôt sur le revenu soumis au barème (cf. ligne 14 de votre avis d'impôt 2024). Une fois le plan démarré, en cas de changement de situation, de non-fourniture de l'avis d'impôt ou d'erreur dans le choix de la formule, **aucune dérogation** ne sera acceptée pour modifier la formule d'épargne, la durée de l'épargne, le montant des mensualités ou pour régler par anticipation une ou plusieurs échéances.

### Le Chèque-Vacances



#### Modalité de votre épargne

- Les Chèques-Vacances vous sont **envoyés au plus tard 20 jours après la dernière échéance**, en recommandé, le montant de l'affranchissement étant prélevé avec la dernière échéance. **À l'ouverture d'un plan**, assurez-vous que la durée choisie vous permettra de **recevoir** vos Chèques-Vacances **avant votre départ** et **vérifiez vos coordonnées postales**.
- Bénéficiez des **avantages du télépéage** en créditant votre compte Liber-t Vacances en Chèques-Vacances (modalités de paiement différentes selon les sociétés d'autoroute).



Sur [cnas.fr](https://cnas.fr), téléchargez le calendrier interactif et retrouvez toutes les dates-clés de votre épargne.

#### INFOS PRATIQUES

##### Modalité de votre épargne

- Un Chèque-Vacances émis en mars 2025 sera valable jusqu'au 31 décembre 2027!
- Délai maximum de 3 mois à compter de la date de réception prévue pour signaler leur non-réception
- Sur <https://leguide.ancv.com>, retrouvez:
  - tout le réseau Chèques-Vacances
  - les modalités d'échange de vos Chèques-Vacances en fin de validité
  - les modalités d'échange de vos Chèques-Vacances papier en Chèques-Vacances Connect

Pour ouvrir un plan épargne Chèques-Vacances

**cnas.fr**  
rubrique Vacances



**par courrier**  
formulaire à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

# Réservez vos vacances avec le CNAS!

## Avantages réservés exclusivement au bénéficiaire du CNAS et à ses ayants droit

Après application de la **remise du prestataire** mentionnée dans l'encart, **le CNAS participe** à hauteur de



sur les séjours jeunes



sur les séjours en location



sur les prestations à la personne (pension complète, demi-pension, voyages)



**Les offres solidaires** sont réservées aux bénéficiaires dont le montant de l'impôt sur le revenu est inférieur ou égal à 1000€ (cf. ligne 14 de l'avis d'impôt 2024 relatif aux revenus 2023).



**Les offres exclusives** sont ouvertes à tous.



**Les prestataires du CNAS s'engagent en faveur d'un tourisme durable et responsable!**

Sur [cnas.fr](https://cnas.fr), retrouvez le détail des actions engagées par nos prestataires en matière de gestion de l'eau et des déchets, économies d'énergie, respect de la nature et de l'environnement, choix des circuits courts, engagement RSE...

### Informations générales

- Le bénéficiaire doit obligatoirement participer au séjour sauf pour les séjours jeunes.
- Les ayants droit doivent être enregistrés dans le fichier du CNAS.  
Ayants droit =
  - enfants à charge ou non jusqu'à leurs 18 ans dans l'année civile (20 ans pour les séjours jeunes) et 25 ans pour les enfants handicapés
  - conjoint, concubin ou personne liée par un Pacs.
- Un couple de bénéficiaires ne peut ni cumuler les remises, ni effectuer 2 réservations à la même date.
- La facture doit être établie au nom du bénéficiaire.
- Pour la location, la typologie du logement proposé est attribuée en fonction de la composition familiale (bénéficiaire + ayants droit déclarés).
- Seul un logement est attribué par bénéficiaire.
- Les remises sont applicables uniquement sur les tarifs proposés dans les catalogues.
- Les remises des prestataires et la participation du CNAS seront accordées uniquement si la réservation est effectuée par l'un des moyens indiqués dans les encarts des prestataires.
- Les remises des prestataires ne sont pas cumulables entre elles.
- Offres valables jusqu'à épuisement des disponibilités.
- Le CNAS pourrait réclamer la subvention indûment payée en cas de non-respect de ces conditions.



L'organisme accepte le dispositif VACAF.



L'organisme propose des offres solidaires.



L'organisme propose des offres exclusives.



Réservation en ligne possible sur [cnas.fr](https://cnas.fr).



Certains logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. À spécifier lors de la réservation téléphonique.

Participation  
CNAS



sur les séjours  
jeunes



sur les séjours  
en location



sur les prestations à la personne  
(pension complète,  
demi-pension, voyages)

## Hôtellerie plein air



**4 500 offres, du camping familial  
au complexe 5\* / France et Europe**

- **12%** sur les Offres standards
- **7%** sur les Offres portant la mention  
« La Collection »

Remises cumulables avec toutes  
les promotions en cours.

Frais de dossier: 24€.

> **01 84 21 41 76**



**Emplacements de camping, tentes toilées  
meublées, chalets, mobil-homes, gîtes,  
hébergements insolites / France**

- **10%** toute l'année

Remise non cumulable, hors prestations  
annexes.

Frais de dossier: 15€.

> **04 73 43 05 36**



**Location de mobil-homes, gîtes,  
emplacements / France et Espagne**

- **10 à 15%** sur les séjours en France
- **25%** sur les séjours en Espagne

Offres solidaires et exclusives à partir de 210€  
la semaine.

Remises non cumulables avec les offres  
et promotions en cours.

Frais de dossier offerts.

> **06 87 70 08 61**  
**Code partenaire: CNAS46**



**Près de 350 campings / France et Europe**

**jusqu'à - 20%** selon destination et période  
du séjour

**jusqu'à - 40%** en cumulant la remise  
avec les offres et promotions en cours,  
sur une sélection de campings,  
selon la destination et la période du séjour

Frais de réservation offerts.

> **04 42 16 89 99**  
**Code partenaire: CNAS**



**Location de mobil-homes en campings  
3, 4 et 5\* / France et Espagne**

- **12%** sur toutes les destinations et périodes

Remises cumulables avec les offres du moment  
sur toute la saison (hors offres solidaires).

Frais de réservation offerts.

> **02 52 56 24 32**



## Hôtellerie plein air



**MS Vacances**  
 CAMPINGS CLUBS ET COTTAGES

**Emplacements et cottages en campings et campings-clubs 4 et 5\* / Côtes atlantique et méditerranéenne**

**- 5 à 20%** sur la location d'un emplacement ou d'un cottage, selon la date du séjour

Hors hébergements « SIGNATURE » et « SIGNATURE & SPA », prestations et frais annexes.

Remise cumulable avec l'offre « -20% en basse saison » pour tout séjour de 7 nuits minimum.

Frais de réservation: 12€ par Internet et 30€ par téléphone.

> **02 53 81 70 00**



**Campings et locations / France\* et Espagne\***

**jusqu'à - 20%** avant le 05/07 et après le 30/08

**jusqu'à - 10%** du 05/07 au 30/08

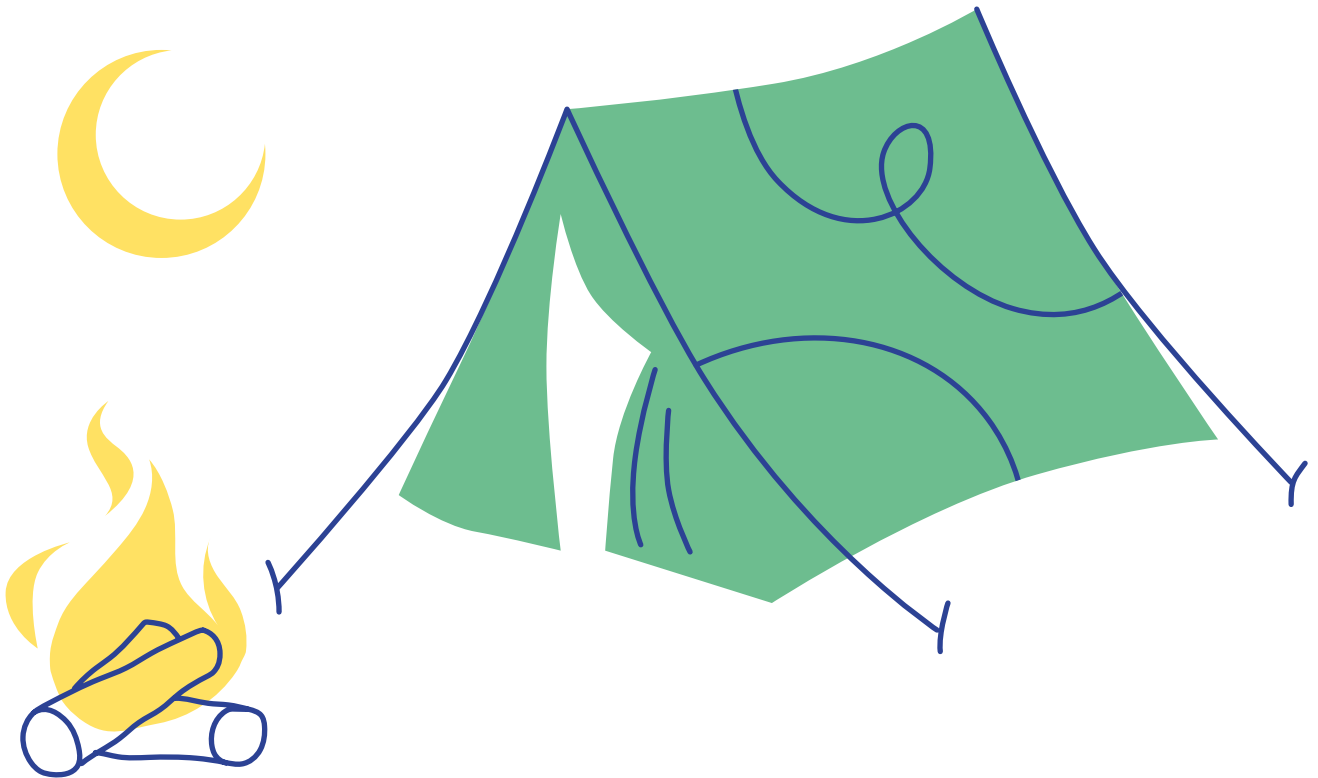
\* Sauf campings partenaires « Étapes André Trigano ».

Réductions cumulables avec les promotions catalogue (early booking et remises dégressivité).

Réductions non cumulables avec les promotions ponctuelles grand public.

Frais d'inscription offerts.

> **05 61 69 05 16**



*Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).*

Participation  
CNAS



sur les séjours  
jeunes



sur les séjours  
en location



sur les prestations à la personne  
(pension complète,  
demi-pension, voyages)

## Résidences / Clubs / Séjours / Circuits



Résidences  
et clubs



Locations



Circuits



### Villages et résidences de vacances / France

- 12% en location

- 12% en pension complète et demi-pension

Remises applicables toute l'année  
et cumulables avec certaines promotions,  
hors taxes de séjour.

> 04 84 311 311  
Code partenaire: CNAS



### 45 clubs et hôtels / France

- 5 à 10% sur toutes les destinations

**jusqu'à - 15%** à Saint-Jean-de-Monts

Remise applicable toute l'année et cumulable  
avec les promotions, dans la limite de - 24%.

Frais de dossier offerts, assurance annulation  
en supplément.

> 01 46 10 13 14

Code partenaire: 5024S



### Séjours semaines et week-ends en cottages / 7 domaines en France et 20 domaines en Allemagne, Belgique et Pays-Bas

**jusqu'à - 30%** sur l'hébergement selon période  
et date de réservation

Cottages tout équipés au cœur de la nature  
avec espace aquatique chauffé.

Nombreuses activités intérieures et extérieures.

Frais de dossiers offerts.

> 0 891 700 220 Service 0,25 €/min  
+ prix appel

Codes partenaire: CNAS - CE 010534



### Locations, villages et clubs de vacances, cottages, tourisme durable / France

- 17% en location

- 12% en pension complète ou demi-pension

Réductions cumulables avec les séjours  
avantages.

Frais de dossier 10€ (au lieu de 35€) - offerts  
si réservation en ligne.

> 04 73 77 56 14



### Séjours en resort, circuits et croisières / France et étranger

**jusqu'à - 17%\*** sur une sélection de destinations et  
selon la date de réservation

\*Offre consistant en l'application de - 2% supplémentaires sur les  
offres promotionnelles Club Med en cours, selon disponibilités.

Détail des offres en agence Club Med Voyages ou sur clubmed.fr

Offre non rétroactive.

> 0 825 825 895 Service 0,15 €/min  
+ prix appel

ou en agence Club Med Voyages

Code privilège: CMCOLL

Code collectivité: CQ CNAS



## Résidences / Clubs / Séjours / Circuits

Résidences  
et clubs

Locations



Circuits

**Hôtels-clubs francophones, séjours,  
locations, circuits, autotours, croisières /  
France et étranger**

- 12% sur les prix standards
- 7% sur les prix promos

Remise sur montant HT, hors assurances,  
frais de dossier et de visa.

Frais de dossier: 30€.

> **0 825 384 858** Service 0,15 €/min  
+ prix appel**Résidences et clubs de vacances / France,  
Espagne, Italie, Portugal****jusqu'à - 42%** sur les séjours en location**jusqu'à - 55%** sur la location de matériel de ski  
adulte**jusqu'à - 35%** sur les remontées mécaniquesFrais de dossier: 27€ ou 12€ pour les courts  
séjours.> **01 85 74 32 40****Séjours, clubs, circuits, autotours,  
croisières... / Étranger**

- 14% sur l'ensemble des prestations  
(hors promotions)
- 12% sur les promotions

Hors frais, assurances, taxes portuaires  
et aéroportuaires.> **0 826 104 080** Service 0,15 €/min  
+ prix appel**1 200 000 hôtels, appartements, villages de  
plein air, locations de vacances, chambres  
d'hôtes... / France et étranger****- 4 à 10%** sur les tarifs publics Hotel Pour Tous  
by H-Réa: logement seul, demi-pension,  
pension complète ou « Tout Compris »Réduction cumulable avec l'ensemble  
des offres promotionnelles.

Frais de dossier offerts.

> **09 72 62 27 00 (appel gratuit)**  
Numéro dédié aux renseignements  
(pas de réservation par téléphone)**Location d'appartements, maisons, villas avec  
piscine, chalets / France et étranger**

- 10% sur les séjours vacances,  
week-ends et courts séjours

Remise cumulable avec les promotions, y compris  
les offres spéciales, *Première et Dernière minute*.

Pas de frais de dossier.

> **01 53 36 60 00**

Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

## Participation CNAS

20%

sur les séjours  
jeunes

10%

sur les séjours  
en location

jusqu'à  
5%

sur les prestations à la personne  
(pension complète,  
demi-pension, voyages)



### Séjours, clubs tout compris, circuits et voyages sur mesure / Étranger

- 13% sur tous les séjours de la marque  
Jet tours

**jusqu'à - 13%** sur tous les séjours  
des marques partenaires

Remise cumulable avec les promotions  
et les offres en cours.

> 01 83 97 40 32  
Code partenaire: CNASJT



## KUONI

### Circuits, croisières, séjours / Étranger

- 11% sur les séjours, circuits et promotions  
des catalogues Kuoni, Scanditours, Vacances  
fabuleuses, Donatello et sur la saison  
printemps-été Celtictours

Hors suppléments aériens, frais de visa,  
taxes d'aéroport.

Frais de dossier offerts.

> 01 55 87 84 30  
Code partenaire: DIRDN



### Plus de 50 000 locations: appartements, maisons, gîtes, chalets, campings / France, Espagne, Italie, Portugal et Croatie

- 10% sur les locations

**jusqu'à - 40%** avec les offres Early Booking  
ou Last Minutes

Frais de services: de 10 à 50€ en fonction  
du montant du séjour.

> 01 81 80 73 20  
Code partenaire: 102007



### Résidences, campings, villages vacances et hôtels / France et Europe

- 12% sur les locations Lagrange  
et Partenaires Lagrange

- 11% sur la billetterie seule pour le Puy du Fou

- 10% sur l'hôtellerie et package parcs à thèmes  
Frais de dossier: 7€ / personne / séjour.

> 01 71 25 02 45  
Code partenaire: 200841



## Résidences / Clubs / Séjours / Circuits

Résidences  
et clubs

Locations



Circuits



Villages Clubs &amp; Hôtels

**Plus de 35 villages-clubs et hôtels / France**

- **12 à 15%\*** en « Tout compris »,  
pension complète, demi-pension ou location

- **17 à 20%\*** sur les offres exclusives

- **12%** sur la location de matériel de ski

\* Non applicable sur les assurances, frais de dossier et prestations annexes; non cumulable avec toute autre réduction et promotion.

Frais de dossier offerts si réservation en ligne.

> **04 87 75 00 50**

**Résidences vacances / France**

- **21%** sur le prix semaine dans une résidence Nemea

- **11%** sur le prix semaine dans une résidence partenaire

Non cumulable avec les promotions en cours.

Tarifs négociés sur remontées mécaniques et matériel de ski si réservation avec logement.

Frais de dossier: 30€.

> **05 57 26 99 31**

**6 villages-clubs et résidences à la mer, campagne et montagne / France**

- **20%** en location

- **15%** en pension complète et demi-pension

Frais de réservation: 10€ (au lieu de 15€), offerts si réservation en ligne.

> **03 84 25 26 19**

Code partenaire: **CNAS2014**

**Séjours, circuits voiture et autocar, locations avec ou sans transport / Corse, Sardaigne et Sicile**

- **13%** sur tous les séjours et locations avec ou sans transport et sur toutes les prestations complémentaires et assurances voyages

> **04 95 23 92 43**

Code partenaire: **010522**

**Résidences et campings / France et étranger**

- **12 à 16%** sur les séjours en location, selon la destination et la période

- **10%** sur les séjours en pension complète ou demi-pension

- **19 à 60%** sur les offres exclusives selon la période du séjour

Frais de dossier: 25€, offerts sur les offres exclusives.

> **04 42 25 99 95**



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

## Participation CNAS

20%

sur les séjours  
jeunes

10%

sur les séjours  
en location

jusqu'à  
5%

sur les prestations à la personne  
(pension complète,  
demi-pension, voyages)



**Séjours en appartements ou maisons,  
en résidences et villages-clubs / France,  
Europe, Antilles, île Maurice**

- 10% sur les résidences

Remise cumulable avec les offres en cours.

> **0 891 701 267** Service 0,25 €/min  
+ prix appel

**Code partenaire: CNAS - 102007**



**Séjours à prix promo, clubs tout compris  
et circuits accompagnés / Étranger**

- 10% sur l'ensemble des offres de la marque  
Promoséjours

**jusqu'à - 10%** sur tous les séjours des marques  
partenaires

Remise cumulable avec les promotions  
et offres spéciales en cours.

Frais de dossier offerts.

> **01 83 97 46 98**  
**Code partenaire: CNAS**



**+ de 120 destinations séjours, circuits,  
croisières et autotours / France et étranger**

- 9% sur les prix standards

- 8% sur les prix promos

Remise sur le montant HT,  
hors assurances, frais de dossier et de visa.

Frais de dossier: 16€ / pers.

> **0 892 230 586** Service 0,60 €/min  
+ prix appel

**Réservation en agence possible**



**Clubs, résidences, hôtels, croisières fluviales/  
France**

- 15% sur les résidences locatives, les clubs  
et les hôtels

- 5% sur les sites partenaires  
et les croisières fluviales

Frais de dossier offerts.

> **04 91 00 96 82**  
**Code partenaire: CAS**



**30 villages vacances mer, montagne  
et campagne en location, pension complète  
et demi-pension**

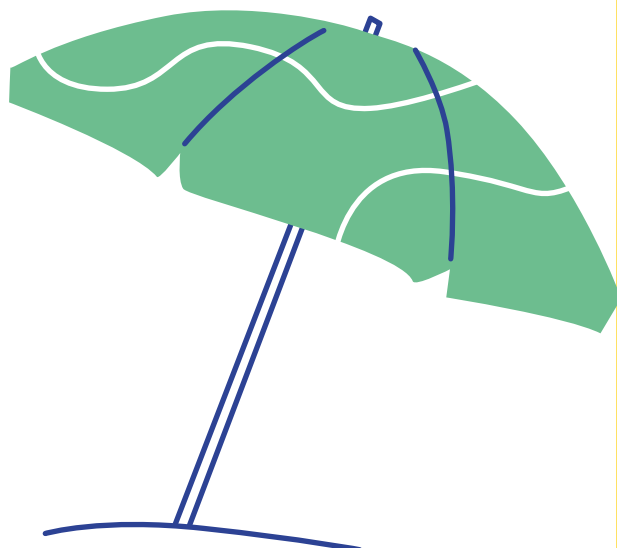
- 12% hors vacances scolaires

- 10% pendant les vacances scolaires

Réductions applicables sur un séjour de 7 jours  
minimum, non cumulables avec les offres  
promotionnelles.

Frais d'adhésion offerts (15€).

> **01 43 58 95 77**  
**Code partenaire: 330 200**



## Résidences / Clubs / Séjours / Circuits

Résidences  
et clubs

Locations



Circuits

**17 villages-clubs 3 ou 4 étoiles en formule « tout compris » / France**

Hiver - 10 % sur la montagne,  
- 15 % sur le littoral

Été - 10 % sur le littoral  
- 15 % sur la montagne

Remises cumulables avec les offres  
« Early Booking » hiver / été. Remise de 1 %  
sur toutes les offres promotionnelles.

Frais de dossier: 37€.

> 04 91 04 87 04  
Code partenaire: 476

**Villages de vacances, séjours, hôtels et locations / France et étranger**

- 5 à 15 % sur les locations en France

- 5 à 12 % sur les séjours en France

- 10 % sur les hôtels et locations sans transport  
« Création VTF » à l'étranger

Remises cumulables avec les offres  
1<sup>re</sup> minute VTF.

Frais d'adhésion: famille 44€ - individuel 22€.

> 04 42 123 200  
Code partenaire: 616268

**Villages vacances et résidences / France**

- 10 % en location

- 10 % en pension complète et demi-pension

Réductions cumulables avec les offres  
« Première Minute ».

Frais de dossier: 36€.

Hors hôtels et sites partenaires, promotions  
« Dernière Minute », tarifs T1 et T2.

> 04 73 43 05 31



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Participation  
CNAS

20%

sur les séjours  
jeunes

10%

sur les séjours  
en location

jusqu'à  
5%

sur les prestations à la personne  
(pension complète,  
demi-pension, voyages)

## Tourisme et handicap



**UFCV**

### Séjours « Évasion Handicap Famille » dans 20 villages vacances / France

Séjours « répit des aidants » pour les familles dont un ou plusieurs enfants, âgés de 6 à 25 ans, sont en situation de handicap.

- 10% sur l'hébergement

Hors options, garantie annulation et promotions.

> 01 44 72 45 10



## Tourisme durable et responsable



ALLIBERT  
TREKKING  
Guides par passion

### Voyages « nature et aventure », à pied ou à vélo, dans le respect des hommes et de la nature / France et étranger

- 5% sur tous les circuits individuels (adultes et familles) : groupe accompagné, en liberté, sur mesure ou privatif

Frais de dossier offerts.

Remise sur le prix de base du voyage, non cumulable avec d'autres remises.

> 04 76 45 50 50



### Circuits et voyages responsables et solidaires / Étranger

- 5% sur les circuits « Voyager autrement », pour aller à la rencontre des populations et des économies locales

- 5% sur les séjours, circuits et croisières fluviales « Vacances Bleues »

Frais de dossier offerts.

> 04 91 00 96 82

## Séjours jeunes

**Séjours linguistiques 8-18 ans / France et étranger**

- **12%** sur les séjours hiver, printemps, été et Toussaint 2025 hors États-Unis et Canada  
Réduction non applicable aux séjours Premium et non cumulable avec d'autres réductions.  
Frais de dossier: 55€ (au lieu de 100€).

> **05 45 97 41 95**  
Code partenaire: **CNAS**

**Séjours thématiques, linguistiques, sportifs et voyages pour les jeunes de 4 à 17 ans / France et étranger**

- **4%** sur tous les séjours des catalogues Telligo  
Hors options, transport (sauf pour certains séjours à l'étranger si précisé), assurance et autres réductions.

> **01 46 12 18 50**  
Code partenaire: **CNAS78**

**Séjours sportifs, hébergement, pension complète, activités, matériel / France métropolitaine, Antilles, étranger**

Enfants 6-17 ans  
- **4%** sur toutes les destinations  
Certains séjours sont adaptés aux enfants en situation de handicap.

Formation BAFA 16-20 ans

- **10%**

Séjours sportifs adultes et familles:  
consultez l'offre sur [cnas.fr](http://cnas.fr)

Hors options, transport en métropole, taxes et autres réductions.

> **09 69 36 08 99** (appel non surtaxé)

**Colonies de vacances et séjours vacances adaptés pour jeunes de 4 à 25 ans en situation de handicap / France**

Colonies inclusives pour les 4-17 ans

- **5%** sur toutes les destinations  
Hors adhésion et garantie annulation

Séjours vacances adaptés pour les 6-25 ans:  
modalités de l'offre à retrouver sur [cnas.fr](http://cnas.fr)

Hors options, transport, suppléments et garantie annulation.

> Colonies inclusives: **01 75 77 53 53**

> Séjours vacances adaptés:

**0 810 100 127** Service 0,06 €/min  
+ prix appel

**Colonies et vacances jeunes 4-17 ans / France et étranger**

- **5%** hors transport

11 thématiques adaptées aux tranches d'âge des enfants.

Remise non cumulable avec toute autre offre.

Frais d'adhésion offerts (15€ / participant).

> **01 43 58 95 77**  
Code partenaire: **330 200**



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Participation  
CNAS



20%

sur les séjours  
jeunes



10%

sur les séjours  
en location



jusqu'à  
5%

sur les prestations à la personne  
(pension complète,  
demi-pension, voyages)

## Tourisme fluvial & maritime/Croisières



### Brittany Ferries

Traversées maritimes au départ de la France  
vers Londres, Grande-Bretagne, Irlande,  
Espagne

- 10% sur les traversées maritimes

Frais de dossiers offerts.

> 02 98 244 706

Code partenaire: 986C2



### CROISILAND

Vos vacances 100% plaisir !

Croisières maritimes et fluviales:  
Costa Croisières - MSC Croisières - Ponant -  
CroisiEurope - Norwegian Cruise Line -  
Royal Caribbean - Compagnie Française  
de Croisières

jusqu'à - 10% sur la part maritime en port/port,  
hors taxes, cumulable avec les offres et cartes  
de fidélité des compagnies

Frais de dossier: 10€ (au lieu de 15€).

> 04 79 26 59 60



Croisières fluviales et pénichettes®  
sans permis / France et Europe  
(hors Ardennes et Irlande)

- 20% sur séjour week-end, mini-semaine,  
semaine ou plus

- 30% sur les séjours Offres solidaires  
en pénichette classique

Réduction cumulable avec les remises  
catalogue, non cumulable avec les offres  
spéciales.

Hors week-ends spéciaux et frais annexes.

> 03 86 91 72 72

Codes partenaire:

offre standard: 140002

offres solidaires: 240002



## Vols secs



### MisterFly

Billets d'avion (services en ligne) -  
Compagnies régulières & low cost / France  
et étranger

- 2% sur l'ensemble des offres

Remise cumulable avec les offres  
promotionnelles.

Pas de frais de dossier.

Option Flex: assurance annulation sans  
motif ni justificatif; voir conditions sur le site  
du prestataire.

> Service client:  
rubrique **Gérer ma réservation**  
sur le site du prestataire



## Locations de ski



### 270 magasins de stations / France et Andorre

#### Location en ligne

- **7%** minimum sur **les prix web** du site INTERSPORT Rent, soit jusqu'à 50% d'économies Cumulable avec la **remise Team INTERSPORT de 5 à 15%**.

Option ZEN: annulation sans justificatif (2€ / dossier).

#### Location en station

- **20%** sur la location d'un pack complet ski alpin ou snowboard, dès 2 jours de location, sur présentation de la carte de bénéficiaire CNAS



### 780 magasins / France et Europe

- **5%** supplémentaires sur les réductions de skiset.com, soit **jusqu'à - 55%** en réservant en ligne ou par téléphone

Réduction cumulable avec l'offre Famille (5% dès 4 packs) dans les magasins participants.

Annulation gratuite et sans condition: 100% remboursés jusqu'à 24h avant le 1<sup>er</sup> jour de ski.

> **01 41 12 97 97**  
**Code partenaire: CNAS**



### Forfait de ski rechargeable / 7 domaines skiables en France

- **15% à - 30%** selon le domaine skiable

Réservation et codes partenaires disponibles sur [cnas.fr](http://cnas.fr)

> **04 79 84 37 15**



## Programmes ANCV jeunes et seniors



### Vous avez entre 18 et 25 ans et vous résidez en France ?

Bénéficiez d'une aide financière de l'ANCV, accordée sous condition de ressources ou de statut pour partir en vacances.

Toute l'année, un large choix de séjours – dont certains adaptés aux personnes en situation de handicap – à tarifs avantageux.

> **Pour bénéficier de ce programme ou obtenir davantage d'informations: [www.depart1825.com](http://www.depart1825.com)**  
**Gestion assurée exclusivement par l'ANCV**



Pour favoriser le départ en vacances des personnes de **60 ans et plus**, à la retraite ou sans activité professionnelle, l'ANCV propose Seniors en Vacances. Séjours tout compris – dont certains adaptés aux personnes en situation de handicap –, hors transport, à un tarif préférentiel vers plus de 200 destinations en France et en Europe! L'ANCV finance une partie du séjour, sous condition de ressources.

> **Pour bénéficier de ce programme ou obtenir davantage d'informations: [www.ancv.com](http://www.ancv.com) ou par téléphone**  
**Gestion assurée exclusivement par l'ANCV**

**0 969 320 616** Service gratuit - prix appel



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Club  
auto

groupe AMTT

# ACHETEZ VOTRE NOUVELLE VOITURE

jusqu'à

**-40%\***



✓ GARANTIE CONSTRUCTEUR

✓ 30 MARQUES

✓ LIVRAISON SOUS 72H

✓ SERVICE DE FINANCEMENT

**CITROEN C5 X**

**23685 €**

ou à partir de 192 €/mois



**43,5%\*\***

**PEUGEOT 2008**

**25365 €**

ou à partir de 194€/mois



**30%**

**NUMÉRO : 01 47 76 74 21**

**WWW.CLUBAUTO-CNAS.COM**

UN CREDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ETRE REMBOURSE, VERIFIEZ VOS CAPACITES DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER

\*voir conditions générales sur notre site internet - Exemple de remises au 21/10/24 - voir CGM sur le site club-auto-cnas.fr. Les informations, prix, remises et stocks sont donnés à titre indicatif non contractuel et doivent faire l'objet d'une confirmation écrite par nos soins lors de la commande. Offre non rétroactive et non cumulable avec toute autre promotion dans la limite des stocks disponibles.

\*\*Exemple de LDA au 21/10/24 durée: 60 mois - kilométrage total: 37500 km - apport à 636 €. Modifiable sans préavis.

Offrir plus  
d'avantages à ceux  
qui prennent soin  
de nous, c'est ça  
être assurément  
humain.



Romain,  
éducateur sportif.

## **BÉNÉFICIAIRES DU CNAS**

**-20%\***

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO, MOTO,  
HABITATION OU ACCIDENTS ET FAMILLE  
la 1<sup>re</sup> année sur votre 1<sup>er</sup> contrat souscrit

**50€**  
**OFFERTS\***

lors de la 1<sup>re</sup> échéance annuelle  
de ce 1<sup>er</sup> contrat



Assurément  
Humain



\*Réductions applicables pour le 1<sup>er</sup> contrat AUTO PASS ou MOTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille souscrit entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 par lequel le bénéficiaire CNAS devient nouveau sociétaire GMF. La réduction de 20 % est valable sur le montant de la première année de cotisation (hors droit d'entrée, frais d'échéance et frais de mensualisation). Offres non cumulables avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr) et disponibles dans les agences GMF.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Julien Magre